



Le portrait du Journal du Palais

Un homme de coopération

Jean-Philippe Rousseau dirige la fédération régionale Bourgogne Franche-Comté des coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma). Attiré par l'élevage, il n'a jamais voulu devenir exploitant, depuis ses bureaux de Mâcon, il préfère conseiller ces professionnels au quotidien. *Page 24*

Batardeau: les jours des silos auxerrois sont comptés

Le 20 décembre prochain, Avenir Déconstruction procédera à la démolition des silos 3 et 4 ainsi qu'à celle de deux bâtiments adjacents, marquant ainsi la première phase du projet phare, *Auxerre Ambitieuse*. *Page 9*

La ministre de l'ESS à Dijon



Marie-Agnès Poussier Winsback était à Dijon et Selongey le vendredi 29 novembre à l'occasion de la 9^e édition des Journées de l'économie autrement. *Page 4*

5 pages d'annonces légales

Lire les pages 13 à 17

Nouvelle maire, nouvelle ère pour Dijon



Lundi 25 novembre, dans une salle de Flore et plusieurs salons du Palais des Ducs bondés, les Dijonnais ont pu assister à la passation de pouvoir entre François Rebsamen et Nathalie Koenders, sa première adjointe, suc-

cesseure désignée de longue date. Le vote (47 voix pour sur 52 suffrages exprimés parmi les 59 votants) était une formalité. « *C'est avec une grande humilité et un sens aigu des responsabilités, que j'accueille la confiance que*

le conseil municipal vient de m'accorder en m'élisant maire de Dijon », a-t-elle déclaré en préambule d'une longue allocution. L'élue a logiquement rendu hommage à François Rebsamen, avant d'esquisser sa propre feuille de route qui

devrait logiquement l'em-mener en tête de liste pour conduire les élections municipales de 2026... Chose qu'elle n'a pas confirmée en ce soir d'élection.

Page 11

Vis ma vie de travailleur en situation de handicap

Depuis 2018, les duo days permettent à des personnes en situation de handicap de découvrir durant une journée le monde du travail en entreprise. Cette année en Côte-d'Or, la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), en collaboration avec les acteurs de l'inclusion des personnes en situa-

tion de handicap, a conçu une action innovante: les duo days « inversés », un dispositif offrant cette fois à des salariés d'entreprise du milieu ordinaire d'appréhender la réalité du travail en milieu protégé. L'initiative a ainsi permis à des salariés de Initial Rentokil de découvrir le quotidien des travailleurs de l'Esat de Mirande. *Page 3-4.*

Un sextuor d'acteurs pour booster le photovoltaïque. *Page 6*

IMPACT
PROPERTY

LA GESTION
SUR MESURE
DE VOS LOCAUX
PROFESSIONNELS

MISSIONS
ADMINISTRATIVES

MISSIONS
TECHNIQUES

MISSIONS
JURIDIQUES

VOTRE PATRIMOINE,
NOTRE PRIORITE !

Laura BOUSCAUD
03 80 51 71 64
contact@impact-property.fr



Définissons ensemble
vos besoins

R 28302 - 4944 - 2€



CADEAUX ENTREPRISES
OFFREZ L'EXCELLENCE



FG.
FABRICE
GILLOTTE

DEMANDEZ VOTRE
DEVIS PERSONNALISÉ EN LIGNE

www.fabricegillotte.com

baromètre



IA : vers un marché en hausse de 400% d'ici à 2028

Alors que le marché mondial de l'Intelligence Artificielle a le vent en poupe ces dernières années - le géant Nvidia, leader mondial, est par ailleurs devenu l'entreprise la mieux valorisée au monde - sa progression ne devrait pas s'arrêter de sitôt. Selon les prévisions publiées par Statista, le secteur mondial de l'IA pourrait dépasser les 500 Mds\$ de chiffre d'affaires d'ici 2028, soit une multiplication par quatre par rapport à la taille du marché estimée en 2023 (136 Mds\$). L'apprentissage automatique, la robotique basée sur l'IA et le traitement automatique des langues sont les segments qui devraient connaître la plus forte croissance en cinq ans, 200% selon les analystes du marché (et plus de 400% pour le seul apprentissage automatique).



Les Restos du Cœur distribuent toujours plus de repas

Depuis la création de l'association par Coluche en 1985, le nombre de repas distribués gratuitement n'a cessé d'augmenter : de 8,5 millions de repas pour sa première année d'existence, le chiffre avait grimpé à 171 millions de repas en 2022-2023, soit une hausse de 2.000%. L'année dernière, 163 millions de repas ont été distribués, en baisse en raison de l'incapacité de l'association à répondre à la demande. En raison de leurs sévères difficultés financières (l'association annonçait en septembre 2023 avoir besoin de 35 M€ pour boucler l'année à l'équilibre), les Restos du Cœur avaient dû revoir à la baisse leurs critères d'éligibilité à l'aide alimentaire et refuser plus de 110.000 inscriptions ; ils avaient malgré tout accueilli plus de 1,3 millions de personnes.



Urssaf Franche-Comté : la médiation en progression

Avec 358 dossiers déposés auprès de l'Urssaf Franche-Comté et du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) sur le champ du recouvrement, les demandes de médiation ont augmenté de 25% en 2023. Elle permet à tout usager en difficulté avec l'Urssaf de trouver une solution amiable grâce à l'intervention d'un médiateur : « ce service s'inscrit au cœur de la relation de confiance entre l'usager et son organisme », explique l'Urssaf Franche-Comté. En 2023, plus de 80% des demandes recevables ont trouvé une solution satisfaisante après instruction. « Cette hausse de la médiation en 2023 s'explique en grande partie par la reprise des procédures de recouvrement amiable puis forcé, ainsi que par un contexte économique marqué par l'inflation ».

En octobre, elle a ouvert le P'tit creux à Is-sur-Tille (21) et accueille le client « comme à la maison ». Un argument plus familial que commercial et surtout le choix d'une autre vie loin de Paris.



Nadia Raeth : Un petit creux et un grand cœur

Dans la nébuleuse appellation de la cuisine « fait maison », argument commercial de certains restaurants sans véritable obligation législative, Nadia Raeth ferait un peu figure d'exception. Dans son restaurant Le p'tit creux à Is-sur-Tille, cette jeune mariée a voulu accueillir les clients « comme à la maison » et ce n'est pas seulement un argument marketing. D'origine algérienne, de Grande Kabylie, Nadia Raeth n'a jamais été cuisinière. Il y a quelques mois encore, elle était à Paris, gestionnaire de devis au sein d'un grand groupe de maintenance d'ascenseurs, et ce depuis 25 ans. Rien à voir donc avec la restauration. Il aura fallu le décès de son père, de sa grand-mère qui l'avait élevée et une ambiance délétère au travail pour qu'elle décide de changer de vie. Et c'est sur les

terres de son compagnon et désormais mari Jean-Christophe, originaire de Til-Châtel, qui l'a rendue « amoureuse de la région », qu'ils ont fait le choix de construire cette nouvelle vie. Alors pourquoi la cuisine ? « Pour mon mariage en septembre, j'ai dû préparer un couscous pour 150 personnes et des repas pour une vingtaine pendant plus d'une semaine. Ça a été une révélation. J'ai découvert que j'y prenais un vrai plaisir ».

LE BON GOÛT DE LA FILIATION

Il ne manquait donc plus à Nadia qu'un coup de pouce. La mise en vente du local qu'elle avait déjà plusieurs fois repéré et une prime de départ de 30.000 € entièrement réinvestie dans son projet. Depuis deux mois désormais, plats maison, cornes de gazelle, et surtout des produits locaux et de saison sont à l'honneur de sa carte. Une

carte personnelle où le couscous est aussi de la partie trois fois par semaine, une tradition familiale : « Ma mère m'a appris à préparer le couscous mais aussi la cuisine en général. À travers ce restaurant, c'est aussi une façon de transmettre un savoir-faire ». Et ce savoir-faire a un nom, Tassadit, la maman de Nadia qui fut l'autre argument de son projet : « Depuis 25 ans, ma maman souffre d'Alzheimer. Alors, ce restaurant, c'est aussi un moyen pour elle et moi d'être ensemble et de profiter du temps, de m'occuper d'elle ». Dans quelques mois, la famille P'tit creux s'agrandira. Jean-Christophe quittera lui aussi son métier de gestionnaire de propriété dans le XV^e arrondissement de Paris pour rejoindre l'entreprise tout aussi familiale que la cuisine.

Antoine Gavroy

décideurs



Ils bougent.

UNE NOUVELLE DIRECTRICE À LA DDETS. Armelle Léon est la nouvelle directrice de la DDETS (direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités) de Côte-d'Or. Armelle Léon a débuté sa carrière comme inspectrice du travail à la Dirrecte Champagne Ardenne, puis comme directrice adjointe à la Dirrecte Lorraine. Elle était avant sa mutation à Dijon, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube.



UN NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES. Thomas Paulin, commissaire aux comptes à Dijon a pris ses fonctions de président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Besançon-Dijon le 1^{er} novembre 2024. Il succède à Pierre-Alain Barthelemy, commissaire aux comptes à Besançon.



À LA UNE

Vis ma vie de travailleur en situation de handicap

Côte-d'Or. Le duo day inversé a permis à des salariés de Initial Rentokil de découvrir la réalité des travailleurs de l'Esat de Mirande. Une initiative qui avait pour cadre la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.



De puis 2018, les duo days permettent à des personnes en situation de handicap de découvrir durant une journée le monde du travail en entreprise. Cette année en Côte-d'Or, la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), en collaboration avec les acteurs de l'inclusion des personnes en situation de handicap, a conçu une action innovante : les duo days « inversés », un dispositif offrant cette fois à des salariés d'entreprise du milieu ordinaire d'appréhender la réalité du travail en milieu protégé. Une initiative qui permet la découverte des prestations offertes par ces établissements spécialisés, ainsi que leur fonctionnement, adapté aux besoins spécifiques des travailleurs.

Parmi ces salariés, Tewfik Elorch, HR Business Partner pour le Grand Est du groupe Rentokil Initial qui propose des services de blanchisserie industrielle sur son site de Longvic. Il était à l'Établissement et service d'aide par le travail (Esat) de Mirande qui offre lui aussi, parmi d'autres services, des prestations de blanchisserie pour des clients du secteur hospitalier, de cuisine centrale ou de l'hôtellerie haut de gamme à Dijon : « Nous sommes à la fois dans une démarche de découverte, mais aussi pour étudier la possibilité de synergies positives », témoigne-t-il, alors que le groupe Rentokil Initial est très engagé dans l'inclusion des personnes en situation de handicap, notamment via le programme Made in TH (service personnalisé en lien avec le handicap). Olivier Vannieuwenhuysse, directeur de l'Esat de Mirande ainsi que des Esat de Semur-en-Auxois, Châtillon-sur-Seine et Montbard, confirme : « Ce type de journée permet de faire connaître nos activités, nos compétences et d'espérer changer le regard sur le handicap. Il n'y a pas de blocages apparents, tout le monde est prêt... mais ce genre de stage permet aussi de se rendre compte de la nécessité d'adapter le travail. Rien n'est rédhibitoire, mais tout doit être fait par étape. » Derrière cette volonté de familiariser le monde de l'en-



Stéphane, 48 ans, est employé depuis 17 ans à l'Esat de Mirande, dans la zone « sale » de la buanderie en milieu protégé. Derrière lui, on aperçoit Olivier Vannieuwenhuysse, directeur des Esat de Semur-en-Auxois, Montbard, Châtillon-sur-Seine et Mirande. Crédit : JDP.

treprise du milieu ordinaire avec celui du travail protégé, un cadre : le plan de transformation des Esat.

LES ESAT RÉFORMÉS DEPUIS 2022

Ce plan a été présenté en 2021 pour une mise en œuvre à partir de 2022 par Sophie Cluzel, alors secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées. L'enjeu est « d'impulser une nouvelle dynamique en confortant la mission des Esat d'accompagnement des personnes dans une trajectoire professionnelle ». Selon Sophie Cluzel, « nous devons garantir à chaque personne en situation de handicap la possibilité d'engager un parcours professionnel, qu'il soit en ESAT, en entreprise adaptée (EA) ou en milieu ordinaire. Ce plan global est très concret et trans-

formateur à de nombreux égards : équilibré, répondant aux attentes des personnes, ambitieux et créant le consensus des organisations gestionnaires qui nous ont fait part de leur satisfaction, quant aux principes et objectifs posés. Nous por-

tons désormais une responsabilité collective avec le secteur : celle de faire aboutir sur le terrain nos engagements communs partagés, afin que les établissements se les

approprient et les mettent en œuvre au bénéfice des personnes ». Dans les structures, cela signifie faciliter la sortie des personnes porteuses de handicap vers le milieu ordinaire quand cela est jugé possible. À l'Esat de Mirande, quatre per-

sonnes ont pu s'engager dans ce dispositif et travaillent pour l'une dans un grand établissement hôtelier de Dijon, pour les autres dans un restaurant de la zone du Cap Vert. Ces sorties en milieu ordinaire peuvent être aménagées en temps partiel. Des sorties qui nécessitent, avant tout, l'accord du travailleur. Ainsi à Mirande, en zone « sale » de la buanderie, Stéphane, 48 ans, s'affaire au tri du linge avant le passage dans les machines à laver. Pesée, choix des programmes, organisation des textiles par usages et tri par client (établissement hospitalier, cuisine centrale...) : cela fait 17 ans qu'il travaille à l'Esat et il ne se verrait pas ailleurs, tant l'aménagement du poste et les compétences qu'il a acquises ici lui conviennent : « Je montre beaucoup à ceux qui arrivent, assure-t-il, parce que je suis un ancien ! ». Un bien-être ressenti aussi côté encadrant : Denis Bidault, éducateur technique spécialisé a choisi pour sa reconversion ▶▶▶

120.000

C'est en 2024 le nombre de travailleurs des 1.493 Esat de France, pour 118.899 places (un chiffre stable depuis 2013).

Source : Rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale des finances, février 2024.

►►► Le travail en milieu protégé après une carrière en industrie ; il apprécie ici l'accompagnement et la bienveillance, ainsi que l'adaptation des postes aux besoins des travailleurs.

LA BFC ENGAGÉE

La région Bourgogne Franche-Comté affiche des indicateurs meilleurs que la moyenne nationale quant à l'inclusion des personnes en situation de handicap, avec un taux de 3,9% de travailleurs porteurs de handicap (contre 3,5% au niveau national) employés dans les entreprises assujetties, indique Anne Marie Segaud, déléguée régionale

Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées). Et 93% de celles-ci ont atteint leurs objectifs sur ce critère, contre seulement 81% au niveau national.

Les entreprises y ont d'ailleurs tout intérêt. D'abord, pour satisfaire à leurs obligations légales : les entreprises privées et les établissements publics industriels et commerciaux de 20 salariés et plus ont en effet l'obligation d'employer des travailleurs en situation de handicap à hauteur de 6% de leur effectif, au risque de devoir payer une pénalité, appelée contribution finan-

cière au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ; elles bénéficient d'ailleurs d'aides pour embaucher, mais aussi pour adapter les postes. Depuis la loi du 22 mai 2019, le code du travail impose aussi « un référent chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap ». Ensuite, parce qu'employer des personnes en situation de handicap est bon pour la politique RSE et la marque employeur de l'entreprise. Enfin, parce qu'ouvrir ses recrutements à ce public est bénéfique

« Ce sont des salariés impliqués, assidus et qui s'inscrivent sur le long terme dans leur emploi. »

Armelle Léon,
directrice de la DDETS

pour l'entreprise, comme l'affirme Armelle Léon, la récemment nommée directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Côte-d'Or : « Ce sont des salariés impliqués, assidus et qui s'inscrivent sur le long terme dans leur emploi ».

UN SECTEUR DEVENU CONCURRENTIEL

À l'heure où de nombreux secteurs sont en tension et que bon nombre de chefs d'entreprise se plaignent de la relation au travail des nouvelles générations, ce type de compétences n'est pas à négliger... Pourtant, il faut rester vigilant : « En temps de crise, les personnes en situation de han-



À droite, près de la vitre : Anne Marie Segaud, déléguée régionale de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées et à sa gauche, Armelle Léon, directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Côte-d'Or. Crédit : DDETS.

dicap souffrent plus que les autres demandeurs d'emploi », rappelle aussi Armelle Léon.

Reste que le travail protégé est un secteur économique soumis à la concurrence, au même titre que ceux du milieu ordinaire. Le coût des prestations est scruté par les clients, qui sont également intransigeants sur la qualité de celles-ci. Côté travailleurs, les indemnités qui leur sont versées au titre de leur contrat d'accompagne-

ment par le travail sont financées en partie (85%) par l'État, le reste par l'Esat : cela implique pour ce dernier de générer du chiffre d'affaires pour fonctionner, le reste de son budget de fonctionnement étant abondé par les dotations sociales versées par les ARS dans le cadre de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie médico-social - notamment pour financer les personnels sociaux d'accompagnement - et sur un complément de subvention de l'État couvrant le déficit résiduel. Pour accroître leur chiffre

d'affaires (6,5 M€ en 2023 pour les Esat dirigés par Olivier Vannieuwenhuysse qui accueillent 425 travailleurs et 120 salariés dans les fonctions direction, administration, logistique...), les établissements et service d'aide par le travail sont, comme les autres, contraints à la recherche de nouveaux clients quand leurs postes (leur nombre est limité par agrément) sont plutôt rapidement pourvus.

Emmanuelle de Jesus

Côte-d'Or. La ministre déléguée chargée de l'Économie sociale et solidaire, de l'Intéressement et de la Participation était à Dijon et Selongey le vendredi 29 novembre à l'occasion de la 9^e édition des Journées de l'économie autrement.

Marie-Agnès Poussier Winsback : « élever le débat public et interroger nos certitudes »

Dijon Elle était il y a un mois à Dole pour les Assises régionales de l'Économie sociale et solidaire, la voilà revenue à Dijon le vendredi 29 novembre pour le lancement de la 9^e édition des Journées de l'économie autrement, preuve que Marie-Agnès Poussier Winsback a à cœur la promotion de son ministère dédié notamment à l'Économie sociale et solidaire (ESS).

L'ESS, « MONDE DE L'AVENIR »

Accueillie par la maire de Dijon Nathalie Koenders (chaudeusement félicitée pour sa récente élection par la ministre ainsi que par Marie Guite Dufay, présidente de la région BFC), Marie-Agnès Poussier Winsback a souligné combien ces journées de promotion de l'économie alternative, « où le capital et le travail ne s'opposent pas mais se concilient au service de l'humain », consistent en une voie viable pour le développement. « Ces deux jours, a-t-elle affirmé, permettent de montrer

qu'il y a d'autres modèles qui ne sont pas ringards, mais peuvent fonctionner ! On est avec l'ESS, dans le monde de l'avenir ». Dans un monde où la raréfaction des ressources ainsi que la remise en question de la notion même de travail se font plus vives, « l'ESS, a surenchéri Marie-Guite Dufay, est une voie. Ce n'est pas la seule. Mais elle comble des besoins que ni la puissance publique, ni les entreprises lucratives ne peuvent satisfaire ». Ces journées, a appuyé la ministre, « incarnent l'ambition d'élever le débat public et d'interroger nos certitudes ». Sages paroles alors que le jour de la visite de la ministre, il était impossible de prévoir si oui ou non les jours du gouvernement Barnier étaient comptés...

UN SECTEUR QUI PÈSE 10 % DU PIB

Marie-Agnès Poussier Winsback semble en tout cas vouloir ignorer toute espèce de menace pour se concentrer sur les priorités de son ministère. Outre la mise en place obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 dans les TPE/PME d'un dis-



positif de partage de la valeur (dispositif expérimental pour une durée de cinq ans créé par la loi n° 2023-1107 du 29 novembre 2023), la ministre a rappelé que le gouvernement souhaite « soutenir ce secteur (de l'ESS, Ndlr) qui pèse 10% du PIB, qui est non délocalisable, représente 14% de l'emploi et jusqu'à 25% en milieu rural et qui est donc au service des territoires et des individus », qui prouve son intérêt alors que le recrutement, lors des reprises ou des transmissions d'entreprises lorsque celles-ci se

font sous une forme collective (Scop par exemple) - « avec une nécessité de simplification » - a reconnu Marie-Agnès Poussier Winsback. La ministre a évoqué la RSE comme « levier de croissance importante de nos entreprises », impliquant « une évolution des modes de vente, de production et de gouvernance » de ces dernières, citant enfin l'importance de la finance responsable pour soutenir le secteur.

Enfin, interpellée sur les inquiétudes de l'Udes (Union des employeurs de l'ESS) qui

À gauche, de gauche à droite : Nathalie Koenders, maire de Dijon, Marie-Guite Dufay, présidente de la région BFC, Paul Mourier, préfet de la Côte-d'Or et de la région BFC, Marie-Agnès Poussier Winsback et Patrick Chapuis, vice-président du conseil départemental de la Côte-d'Or.

À droite, la ministre a échangé avec des étudiants en Master de l'ESS. Crédit : JDP.



s'alarmant des coupes inscrites dans le projet de loi de finances 2025 qui pourraient menacer près de 190.000 emplois, la ministre explique ne pas partager la vision de l'Udes.

UN BUDGET EN HAUSSE, MAIS...

Un membre de son cabinet a rappelé qu'un amendement validé par le gouvernement va en effet permettre d'augmenter de 10 M€ l'enveloppe des crédits dédiés à l'Économie sociale et solidaire. Interrogé après cette annonce par nos confrères du

Télégramme, Benoît Hamon, ancien ministre et président d'ESS France a réagi : « Je me réjouis que la ministre augmente cette ligne budgétaire mais cette annonce, c'est un peu l'arbre qui cache la forêt. À l'échelle d'un budget de 400 Mds€ en dépenses, proposer entre 20 et 25 M€, c'est ridicule. » Mais le budget étant de toute façon suspendu à ce qui se passera à l'Assemblée cette semaine, la polémique n'a pour l'instant pas de réelle consistance...

E. de J.

Côte-d'Or. Les 20 et 21 novembre se tenait à Dijon la quatrième édition du salon Business industries, un lieu de rencontre majeur entre sous-traitants et acheteurs locaux, mais pas que...

Dijon, capitale de l'industrie régionale



Un peu plus d'une semaine après la clôture de la Foire de Dijon, le Parc des expositions laissait place au salon Business industries. « L'idée première, c'est d'être une vitrine pour les industriels de la région, mais c'est aussi de faire venir des sous-traitants d'autres territoires », explique Pierre Godfroy, directeur de la communication de Promosalons, organisateur de l'évènement. Cette année le bilan est positif car nous avons un nombre d'exposants en nette progression : ils étaient près de 180, soit deux fois plus qu'à la première édition en 2021. C'est très encourageant pour la suite : quand on fait le tour des allées, tous nous disent qu'ils vont reprendre un stand l'année prochaine ! » Il faut dire que toutes les conditions étaient réunies : un plateau TV au cœur du salon, une salle dédiée aux ateliers technologiques, des animations et démonstrations tout au long de l'évènement... Au total,

l'organisation compte près de 3.000 visiteurs sur les deux jours, « en légère hausse, mais avec un profil de visiteur plus qualitatif selon les exposants », rapporte Pierre Godfroy. Il y avait plus d'acheteurs d'une part, mais aussi beaucoup d'étudiants : c'était une vraie volonté de notre part et une attente des sous-traitants pour le recrutement. Ils ont besoin de pouvoir ouvrir leur atelier et séduire les jeunes ». C'est dans cette idée qu'ont été lancées les « Battles de l'industrie », où des équipes d'étudiants viennent confronter leur vision de l'industrie avec des équipes de professionnels, « pour ainsi rapprocher les générations ».

CÉLÉBRER L'INDUSTRIE LOCALE

En conclusion de l'évènement, six exposants ont été récompensés lors de la cérémonie des « Business industries awards ». C'est notamment le cas du groupe Raoul Monnot - basé à Beaune - et de sa filiale Monnot LMT, leader mondial dans le secteur de la tonnellerie, lauréate dans la catégorie « Machines-outils / produc-

tion / robotique ». « Aujourd'hui, un fût sur deux est produit sur l'une de nos machines dans le monde : nous sommes implantés sur tous les continents, explique Julien Dupont, directeur général de Monnot TIM. Chez Monnot LMT, il y a une dimension R&D assez significative : on a notamment développé des machines avec des ruptures technologiques importantes ». Au-delà de la distinction, le groupe familial voit le salon Business industries comme une vraie chance de développement : « Le bilan est plutôt très positif : on a des opportunités business et des opportunités RH car on a reçu beaucoup de candidats et aussi beaucoup d'étudiants qui pourront potentiellement venir faire des stages. Nous nous devons de participer à ce type d'évènement industriel local, poursuit Julien Dupont, car on fait partie du tissu et on ne peut pas se plaindre qu'il ne se passe rien si nous-même n'y participons pas ».

Kilian Roblot



Julien Dupont, directeur général de Monnot TIM, filiale du groupe Raoul Monnot, dont une autre filiale, Monnot LMT, est lauréate dans la catégorie « Machines-outils / production / robotique ». Crédit : JDP.

VENTES AUX ENCHÈRES

HÔTEL DES VENTES DE BEAUNE

23, rue Richard 21200 BEAUNE - 03 80 22 28 87 - contact@beaune-encheres.fr

SELARL Grégoire MUON
Commissaire-Preneur Judiciaire
Successor de M^e Daniel HERRY
N° agrément 2002-269

VENTES DE NOËL DÉCEMBRE 2024

Liste détaillée et photos : www.interencheres.com/21006

SAMEDI 7 DÉCEMBRE À 14H00



OR,
MONNAIES ANTIQUES,
BIJOUX, MONTRES,
VINTAGE, ARGENTERIE
& ARTS DE LA TABLE

DIMANCHE 8 DÉCEMBRE À 14H00



BEL AMEUBLEMENT, TABLEAUX,
SCULPTURES, OBJETS D'ART, ARTS
D'ASIE, ENTOMOLOGIE,
ARTS DU XXE SIECLE
dont Jean PROUVÉ (1901-1984)
Fauteuil Direction fixe n° 352,
modèle conçu vers 1951
TAPIS D'ORIENT.

VENDREDI 13 DÉCEMBRE À 19H00

VENTE CARITATIVE
DE VINS
AU PROFIT
DES RESTOS DU COEUR



SAMEDI 14 DÉCEMBRE À 14H00

MULTI-COLLECTIONS :
JEUX & JOUETS ANCIENS
dont LES JOUETS CITROEN
Automobile mécanique CITROEN C
SIX cabriolet en tôle peinte,
avec boîte Long.: 40 cm,
RETRO GAMING,
BANDES DESSINEES,
MONTRES, CYCLOMOTEURS



Vente en salle et sur



INTERENCHERES
LIVE

DROUOT.com
LIVE

Expositions, photos, frais, et conditions sur www.interencheres.com/21006

Franche-Comté. Lundi 25 novembre avait lieu le lancement au siège du Crédit Agricole Franche-Comté d'une nouvelle société dédiée au développement du photovoltaïque sur le territoire franc-comtois baptisée Héméré, en référence à la divinité primordiale grecque incarnant la lumière terrestre.

Un sextuor d'acteurs publics-privés pour massifier le recours au photovoltaïque

Décider de la création d'un outil dédié au développement de parcs photovoltaïques sur le territoire franc-comtois s'est imposé comme une évidence au sein de Sedia. Une évidence qui est finalement devenue la priorité de nos deux derniers plans stratégiques », affirme Christophe Froppier, président de la Grappe Sedia (société d'économie mixte locale intervenant sur le Doubs, le Jura et la Haute-Saône et dont la ville de Besançon détient 8,06 % de capital). « La ville est membre de Grand Besançon Métropole qui s'est engagé dans un plan climat air énergie territorial dont l'objectif est de devenir territoire à énergie positive en 2050, avec notamment une division par deux de notre consommation énergétique et une multiplication par huit du recours aux énergies renouvelables. Actuellement, sur ces engagements nous n'avons atteint que 10 % de nos objectifs, le tout dans un contexte politique d'évolution à la hausse du climatocéphisme évaluée à 33 % au niveau local contre 38 % au niveau national. Il est donc urgent d'agir et je ne peux que me réjouir aujourd'hui

de participer à la naissance d'Héméré, nouvelle pierre dans le verdissement accéléré de notre territoire », appuie Anne Vignot, présidente de Grand Besançon Métropole et maire de la ville. Ce nouvel outil propose une offre en tiers investissement pour promouvoir le photovoltaïque en autoconsommation individuelle et prend la forme d'un partenariat public privé réunissant au sein d'une SAS la Sedia, le Crédit Agricole Franche-Comté, la Banque des Territoires et les trois syndicats d'énergie du Doubs (Syded), du Jura (Sidec) et de Haute-Saône (Sied 70). Ce sextuor s'est construit autour de plusieurs constats : « l'essentiel des parcs développés sur le territoire l'est en revente totale, le propriétaire du foncier ou du bâtiment ne profitant pas de l'énergie produite ; seuls les terrains ou toitures de très grande capacité ont été investis par les développeurs et beaucoup de sociétés ne souhaitent pas utiliser leur capacité d'investissement pour poser des panneaux photovoltaïques préférant la réserver à leur activité première, égraine Dominique Mesnier, président d'Héméré et directeur général de la Sedia. L'offre d'Héméré apporte une réponse point par point à ces constats en permettant aux acteurs



Christophe Froppier, président de la Grappe Sedia, Mathieu Aufauvre, directeur régional BFC de la Banque des Territoires, Dominique Mesnier, président d'Héméré, Franck Bertrand, directeur du Crédit Agricole Franche-Comté et Jean-Daniel Maire, représentant des syndicats d'énergie du Doubs, du Jura et de Haute-Saône. Crédit : JDP.

publics et privés d'accroître leur autonomie énergétique même si leur consommation présente un potentiel modeste (36 kWc à 100 kWc) ».

10 M€ D'INVESTISSEMENTS SUR LES PREMIÈRES ANNÉES

Concrètement, c'est bien une ingénierie de projet dont chaque client Héméré peut bénéficier pour étudier, réaliser, financer et entretenir son parc photovoltaïque dans le cadre d'un service clé en main. Sans

apport, sans mobiliser sa capacité d'investissement et en échange d'un loyer fixe sur 20 ans (inférieur à sa consommation énergétique habituelle), la structure (privée, publique ou parapublique) produit et autoconsomme son électricité, profite à 100 % des recettes de la revente de l'énergie non consommée, sécurise ses coûts d'approvisionnement énergétique et verdit son activité. « Seulement 18 mois auront été nécessaires pour donner vie à ce projet, ce qui en

soit est déjà un beau succès, se réjouit Franck Bertrand, directeur du Crédit Agricole Franche-Comté. Héméré apporte des réponses à des entreprises qui jusqu'ici n'avaient pas la capacité d'accéder à la transition énergétique et offre à notre banque l'opportunité d'écrire une nouvelle histoire, celle de façonneur de territoire ». « Héméré se positionne dans les interstices du marché photovoltaïque pour mieux compléter l'offre existante », appuie Christophe Froppier. Cette SAS sera capitalisée à hauteur de 1,5 M€, divisé en 1.500 actions d'une valeur nominale de 1.000 €. Ils se répartissent ainsi : Sedia 32 % (soit 480 k€), Crédit Agricole de Franche Comté 32 %, Banque des Territoires 25,8 % et 3,4 % pour chacun des trois syndicats d'énergie départementaux. « Héméré disposera des moyens financiers pour la première phase de son développement identifiée dans un portefeuille d'activité d'environ 10 M€ d'investissements à réaliser sur ses premières années d'activité. Ses fonds propres pourront être confortés au rythme des besoins en fonction de la réceptivité du marché et du développement de son activité », ajoute Dominique Mesnier.

Frédéric Chevalier

Côte-d'Or. CoworkHer est le collectif régional qui réunit les réseaux Parité et Mixité du groupe EDF, de la CEBFC, de la SNCF, du groupe Orange et de La Poste groupe.

CoworkHer : en avant, toutes !

Le pouvoir d'agir : telle était la base-line de la 4e édition de la journée annuelle consacrée à l'égalité professionnelle femmes-hommes organisée par le collectif CoworkHer. Derrière ce nom, des grands groupes de l'économie régionale engagés dans des démarches en lien avec la problématique : le groupe EDF BFC (Énergie Mixité), la Caisse d'Épargne BFC (les Elles de BFC), la SNCF (SNCF Mixité), La Poste (Réseau Un.e) et Orange (Elles'Oz). Les rencontres avaient lieu dans l'enceinte du conseil régional Bourgogne Franche-Comté à Dijon, qui a inscrit l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes dans sa stratégie de développement économique.

« NE SOYONS PAS SPECTATRICES »

De parcours inspirants et des nombreux témoignages provenant de collaborateurs et managers des deux sexes, il ressort que, en dépit des indéniables progrès, le chemin



Environ 150 personnes étaient présentes tout au long de la 4e édition de cette journée dédiée à la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Crédit : JDP.

est encore long avant que le genre ne devienne un non-sujet dans le monde du travail : auto-censure, peur de postuler si elles ne se sentent pas compétentes à 200% (un problème de légitimité qui semble moins atteindre les hommes)... les femmes s'en demandent beaucoup et se privent (ou sont privées) pour cela d'opportunités dans un monde professionnel de plus en plus inégal lorsqu'on s'approche des postes à responsabilités : en 2024, selon le baromètre Grant Thornton

« Women in Business » mené dans 28 pays, elles ne sont 33% de femmes à des postes de direction, contre 19% en 2004. Le remède ? Il est double. Du côté des entreprises, grâce à une politique RSE clairement orientée pour une réelle égalité entre tous les collaborateurs, y compris dans les salaires et l'accès aux postes de top management. Du côté des femmes, dans la prise de conscience de leurs compétences, de leur capacité à rebondir après un échec, de l'affirmation de leurs

besoins... « Ne soyons pas spectatrices, mais actrices de nos carrières ! », a ainsi témoigné une collaboratrice du groupe Orange évoluant dans un milieu très technique - et donc entourée d'hommes. Au final, tout le monde y gagne, ainsi que l'a résumé Laetitia Martinez, 2^e vice-présidente de région, en charge notamment de « l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » : « La diversité vient nourrir le collectif ».

Emmanuelle de Jesus

Région BFC

DEUX ICAUNAIS ET UN DIJONNAIS SUR LES LISTES POUR LA PRÉSIDENTE DE LA FFF. Baptiste Malherbe (photo ci-dessous), président exécutif de l'AJ Auxerre, figure sur la liste de l'actuel président de la Fédération française de football (FFF), Philippe Diallo, pressenti pour être reconduit à son poste. L'ex-président de l'Olympique lyonnais (OL), l'inénarrable Jean-Michel Aulas y figure aussi. Cette candidature fait face à celle de Christophe Cailliet qui, lui, soutient Pierre Samsonoff, ancien directeur général de la ligue de football amateur et ex-membre du directoire de l'En Avant Guingamp (Côtes-d'Armor). Le président du District de l'Yonne retrouve à ses côtés un autre Bourguignon, le président de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté, Daniel Fontenraud. Les élections doivent se dérouler les 10 et 11 décembre prochains. Le résultat du scrutin est attendu le 14 décembre.



en bref

Région BFC. Fibois BFC a tenu son dernier congrès sur la filière forêt-bois à Arc-et-Senans les 21 et 22 novembre.

La filière bois questionne son avenir face au changement climatique

Cela fait maintenant plus de 20 ans que l'interprofession organise un congrès bisannuel et s'empare de sujets d'actualité pour mener des réflexions sur la filière forêt-bois. Cette année, le congrès de Fibois BFC qui s'est déroulé sur le site de la Saline d'Arc-et-Senans avait pour titre : « Un présent du passé pour le futur ? » et questionnait notamment l'avenir de la filière à un moment où l'accélération du dérèglement climatique s'accompagne pour la forêt de toujours plus d'incidents climatiques extrêmes et de crise sanitaire. « Aujourd'hui des événements climatiques de plus en plus forts et de plus en plus fréquents font réagir les essences forestières. Leur physiologie n'étant plus adaptée à ces données climatiques nouvelles, les arbres sont parfois littéralement dépassés. Certains sont capables de s'adapter, d'autres non, le tri est en train de se faire. On estime actuellement que 670.000 hectares de la forêt française sont dépérissants, explique Erwin Ulrich, pilote de la mission « adaptation des forêts au changement climatique » à l'ONF. Selon les dernières prévisions du Giec, nous devrions atteindre les 3 à 4 degrés supplémentaires en France en 2100. Cette élévation de température s'accompagnera d'une augmentation des périodes de sécheresse, de fortes tempêtes et d'une baisse de 25 % de l'enneigement. À cette tendance de fond, s'ajoutera des aléas météorologiques extrêmes. La filière forêt-bois doit se préparer à un impact significatif sur les produits et à transformer des bois fortement différents d'aujourd'hui, en Bourgogne Franche-Comté où l'on connaît



déjà un vrai problème avec les résineux, avec notamment dans le massif jurassien dix années de récoltes moyennes enregistrées depuis 2018 et 75 % de bois secs ».

DE NOUVELLES ESSENCES MAIS À QUEL PRIX ?

Face à la dégradation des peuplements forestiers, l'ONF travaille déjà pour les renouveler et les rendre plus résilients au climat de demain. « Le temps de la forêt n'est pas celui de la scierie, alerte toutefois Fabrice Chauvin, directeur général de la scierie Chauvin dans le Jura. La question est de savoir quelles essences on met pour remplacer les sapins et les épicéas : du Mélèze, du Douglas, du Red Cedar, du Cèdre de l'Atlas ? Ce choix conduit à des interrogations en termes de transformation. Pourra-t-on utiliser ces nouvelles essences en lamellé-collé, avec quelle colle et à quel prix ? Aujourd'hui la France est le cinquième producteur de résineux dans le monde, sera-t-il encore possible de vendre nos produits si

les pays concurrents conservent les économiques épicéa et sapins ? ». « Les changements ne vont pas se faire du jour au lendemain, rassure Erwin Ulrich. Rappelons que depuis 1985, la forêt s'étend en moyenne de 85.000 hectares par an et 67 % de cette croissance est le fruit d'une régénération naturelle. Nous avons ainsi un stock important, disponible pour les 30 à 40 ans à venir. Les premières éclaircies dues au dépérissement devraient apparaître dans 50 ans. Mais nous devons anticiper, c'est pourquoi nous travaillons à l'ONF sur plusieurs pistes en même temps. Nous plantons d'ores et déjà des forêts plus mélangées avec deux à trois essences principales et des essences secondaires, nous pratiquons la remontée assistée sur une centaine de kilomètres d'espèces françaises autochtones plus résistantes. L'implantation de populations étrangères ne se fera que dans des cas minimums où aucune essence française résistante ne peut être trouvée. De plus, il ne faut pas oublier la capacité d'adaptation génétique des essences forestières. Les espèces aujourd'hui fragilisées sont en train de récupérer des informations climatiques et se refont à partir de cela un patrimoine génétique plus fort, plus adapté, plus résilient... Tout est mis en œuvre afin de préparer l'avenir de la forêt. Notre approche diversifiée permettra peut-être que 20 % à 50 % de ce qui est expérimenté aujourd'hui réussisse. Car il faut le dire, tout ne réussira pas. Mais rien faire serait pire ». Sur la concurrence des pays européens, si le spécialiste confirme que la Suède, notamment, qui ne possède que cinq essences différentes ne pourra pas en changer en raison de paramètre d'ensoleillement conditionnant l'accroissement trop spécifique, il ajoute que

le pays nordique accusera par ailleurs une montée des températures en 2100 de 6 degrés et une prépondérance des feux de forêt et des sécheresses bien supérieure à celle de notre pays. Dans le domaine de la construction aussi des adaptations sont à prévoir : « Aujourd'hui, les architectes ne peuvent plus concevoir comme avant sans tenir compte des risques de tempêtes, d'inondations, de sécheresse... Il faut prendre en compte dans le choix de nos matériaux leur capacité de résistance à ces nouvelles variations, même la qualité des sols devient difficile », argue Marine Fabre-Aubrespy, co-gérante et associée de l'agence AMD architectes-ingénieurs à Torcy (71).

UTILISER LES BOIS SCOLYTÉS

Avec Pierre Vivancos, spécialiste des isolants biosourcés et directeur général chez Demain Habitat, à Conliège (39), l'architecte défend le marché de la rénovation où le bois, « matériau qui a le meilleur bilan carbone » a toute sa place. « 50 % de ce que l'on scie aujourd'hui est destiné à la rénovation des bâtiments, via la pose d'ossature bois en extérieur sur le minéral existant », abonde Fabrice Chauvin. « Reste qu'il faudra revoir les critères d'exigences, les normes et ne pas avoir peur d'utiliser des bois scolytés, abîmés ou avec plus de nœuds, d'autant que des analyses ont prouvé que ces bois jugés impropres avaient les mêmes propriétés techniques que des bois sains », lance Pierre Vivancos. « Quand il y a pénurie de ressources, il faut apprendre à ne pas gaspiller », conclut Marine Fabre-Aubrespy évoquant comme solution complémentaire celle du réemploi.

Frédéric Chevalier

Apprendre à apprendre : la compétence clé

EN COLLABORATION AVEC NICOLE ORTIS ET PASCALE CORBIN-KURTZ, FORMATRICES ET COACHES NICOLEORTISCONSULTANTS.FR

Apprendre grâce aux personnes handicapées



Vous êtes-vous déjà demandé quelles étaient les conséquences du regard porté sur le handicap par ceux qui ne vivent pas cette difficulté ? Eh bien ! Il mène souvent à une double peine pour les personnes handicapées... En effet, au handicap s'ajoute le malaise ressenti par ceux qui regardent. La peur en est la principale cause : peur de subir la même chose ou peur d'en faire trop ou... pas assez pour les personnes. Dans tous les cas, l'émotion envahit et perturbe l'interrelation quand elle ne se traduit pas par du paternalisme ou l'évitement. En outre, 80 % des handicaps sont invisibles. Ici interviennent alors tous les jugements sur les comportements des personnes les subissant, et les jeux relationnels qui en découlent.

Pourtant, sans être des héros, ces personnes ont tant à nous apprendre...

Notre système corps/cerveau est programmé pour la survie. Lorsqu'il vit la maladie ou l'accident, il trouve des solutions pour compenser. Avant cela, lorsque la personne prend conscience de son handicap, il lui faut traverser un parcours de combattant.e, les 7 étapes du deuil, celui de la vie d'avant : le choc, une sidération face à l'inéluctable ; le déni pour se protéger émotionnellement ; la colère liée à la sensation d'injustice ; la tristesse de la perte de ses capacités ; la résignation et son cortège de désillusions ; l'acceptation de la réalité durant laquelle la personne commence à intégrer son handicap ; et enfin la reconstruction, phase qui permet d'inventer de nouvelles perspectives de bonheur. La durée de ce processus est propre à chaque individu.

En effet, entrent en jeu le poids initial de ses croyances et la manière dont il ou elle percevait les limites dans sa vie d'avant. Cependant, face au handicap, les personnes sont obligées de comprendre leur fonctionnement et d'apprendre à faire autrement. Elles développent leur créativité qui leur offre l'adaptabilité. C'est cet atout majeur dans un monde de plus en plus incertain qui a valeur d'exemplarité. Les personnes en situation de handicap peuvent nous transmettre cette force.

En effet, quelles raisons justifieraient d'attendre de se retrouver face à l'inéluctable pour découvrir ses limites, apprendre à vivre autrement, développer sa créativité, porter un juste regard sur les différences de chacun.e et s'en rendre fier/fière ? L'objectif est clair : s'accomplir non pas pour les autres mais pour soi vers les autres. À ce propos, connaissez-vous la proportion des entreprises satisfaites des travailleurs handicapés qu'elles emploient ? 93 %!

Et d'ailleurs est-ce que l'ignorance de soi ne constitue pas le pire des handicaps ?

Chiffres clés de la filière forêt-bois en BFC

- ◆ **1.748.000 hectares** de forêt (36 % du territoire), dont 39 % de forêts publiques, 61 % de forêts privées. Composés de 21 % de résineux et 79 % de feuillus.
- ◆ **5.029.000 m³** de bois récoltés par an, dont 16 % à destination du bois énergie, 22 % du bois d'industrie et 62 % du bois d'œuvre.
- ◆ **1.410.000 m³** de bois sciés par an par la première transformation (202 entreprises), dont 77 % de résineux et 23 % de feuillus.
- ◆ **1.080 établissements** (5.150 salariés) travaillent dans le bois construction.
- ◆ **458 établissements** (7.245 salariés) travaillent dans le mobilier et le travail du bois.
- ◆ **55 établissements** (2.720 salariés) travaillent dans le carton et le papier.
- ◆ **298 entreprises** produisent du bois de chauffage.
- ◆ **1.083 chaufferies collectives et industrielles** en BFC ce qui représente 28 % des ménages et 63 % de la production d'énergies renouvelables.

COLLECTIVITÉS

La salle Vaulabelle restituée aux Auxerrois

Yonne. Deux ans de travaux et 3 M€ auront été nécessaires pour redonner son faste à ce chef d'œuvre de l'architecture industrielle, inauguré il y a tout juste un siècle.



Que ce soit pour participer à une manifestation associative, célébrer un mariage ou assister à une réunion syndicale ou un meeting politique, tous les Auxerrois ont déjà poussé au moins une fois les portes de la salle Vaulabelle. Construite dans les années 1920 par la famille Guilliet pour y intégrer une salle d'apprentissage, une bibliothèque et le réfectoire de ses ouvriers, la « salle des fêtes » a été rachetée en 1966 par la ville d'Auxerre alors que l'industriel laissait entrevoir les premiers signes du déclin de son empire. Hormis quelques aménagements fonctionnels dans les années 1970, puis en 2000, le bâtiment ne bénéficiera d'aucun véritable programme de réhabilitation durant des années et sombrera peu à peu dans une forme de décrépitude alors même qu'il est toujours autant sollicité. Trait d'union entre le centre-ville et le futur quartier Batardeau-Montardoins, il constitue à présent un atout stratégique dans la quête du territoire à recouvrer une attractivité nouvelle, notamment dans ses velléités à proposer une offre concurrentielle dans le secteur du tourisme d'affaires.

Incluse dans le projet de territoire 2021-2031, la réhabilitation de la salle située sur le boulevard éponyme a été lancée au quatrième trimestre 2022 accompagnée d'un plan d'investissement conséquent, de l'ordre de 3 M€, dont un tiers de financements publics de la part du conseil départemental de l'Yonne (308.000 €), du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du programme Effilogs (380.000 €) et de l'État au titre de



La suppression du plancher des combles et l'apposition de matériaux acoustiques performants proposent, à présent, une nouvelle perspective architecturale sur la charpente métallique qui n'avait jamais été mise au jour auparavant. Crédit : Ville d'Auxerre.

France Relance (312.000 €). À l'issue d'une phase importante de désamiantage, de nombreuses opérations ont été nécessaires afin de lui offrir une seconde jeunesse, telles que la réfection de l'intégralité de la toiture, l'isolation thermique et acoustique ou

la mise en accessibilité de l'ensemble. « Nous n'étions pas en capacité de créer une nouvelle salle de cette dimension en cœur de ville », souligne Nordine Bouchrou, l'adjoint en charge de l'urbanisme, des travaux, du cadre de vie et de l'accessibilité. « Nous avons donc été dans l'obligation de rénover la totalité, restée à l'ère Pompidou, et c'est une réussite. » Vendredi dernier, la population auxerroise était invitée à l'inauguration de la fin des travaux, lors d'une soirée dansante, et a été à même d'en juger.

UNE CHARPENTE MÉTALLIQUE RÉVÉLÉE

L'une des particularités de la réhabilitation a été, sans aucun doute, la volonté des hommes de l'art de « libérer » la charpente métallique, conçue probablement dans les ateliers Guilliet, « rappelant ainsi son passé industriel et le style architectural datant de sa construction ». Une touche quelque peu « vintage » conservée aussi lors de la rénovation du bar à l'étage et son style pop des années 1970. « Nous avions la volonté de proposer une solution complémentaire à celle de l'Espace 1000 que

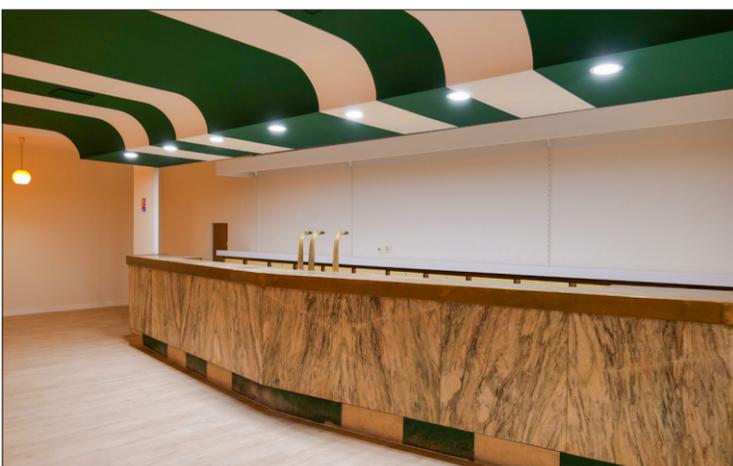


Située le long du boulevard Vaulabelle - nom d'un journaliste icaunais et ministre de l'Instruction publique et des cultes sous la Deuxième république, la « salle des fêtes Guilliet » propose désormais une offre actualisée pour l'organisation de réunions d'affaires et de conférences, mais aussi de manifestations associatives et culturelles. Crédit : Ville d'Auxerre.

nous venons de créer à Auxerre expo pour les réunions d'affaires, les colloques et les séminaires. La salle Vaulabelle va ainsi ramener de l'activité à proximité du centre-ville, d'ailleurs nous avons déjà des demandes pour le début de l'année prochaine. » D'une capacité totale de

800 personnes et dotée d'une salle de conférences annexe, l'infrastructure désormais restituée aux Auxerrois ambitionne de jouer de nouveau les premiers rôles.

Stéphane Bourdier



À l'étage, le style seventies du bar a été sublimé afin de restituer l'âme du lieu, et notamment les grandes heures politiques de « l'ère Soisson ». Les luminaires originelles et leur couleur orange caractéristique de l'époque ont été conservés. Crédit : Ville d'Auxerre.

Yonne. Le 20 décembre prochain, Avenir Déconstruction procédera à la démolition des silos 3 et 4 ainsi qu'à celle de deux bâtiments adjacents, marquant ainsi la première phase du projet phare, Auxerre Ambitieuse.

Quartier Batardeau-Montardoins : les jours des iconiques silos sont comptés...



Après une première phase de désamiantage, les ouvriers d'Avenir Déconstruction vont bientôt entamer la démolition de certains silos culminant à près de 50 mètres de hauteur. Trop fragiles pour rester en place, les numéros 3 et 4 sur lesquels figurent la fresque seront grignotés à l'aide de la plus grande pelle mécanique d'Europe, mesurant 76 mètres de haut. Les morceaux défaits par la grue tomberont sur des tapis installés pour éviter les projections. Néanmoins, certains désagréments demeurent inévitables comme des retombées d'eau, « car tout cela s'accompagne d'une grosse pulvérisation d'eau afin d'éviter des projections de poussière à l'extérieur du périmètre de la déconstruction », explique Laurent Borycki, directeur du patrimoine et de l'aménagement de l'espace public à la ville d'Auxerre et à la communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

« Les silos seront démolis fin janvier », annonce Nordine Bouchrou, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, des travaux et de l'accessibilité. Selon l'élu, cette phase ne durera, en effet,

pas plus d'un mois durant lequel plus de 10.000 tonnes de gravats vont être produites, et seront ensuite concassées sur site et réutilisées sur d'autres chantiers de la ville. « Le site devrait être complètement débarrassé de ces débris en juin », estime Nordine Bouchrou. La reconstruction débutera à l'été 2025, après la présentation des propositions de requalification du quartier par Cardinal et Essor - les deux groupes retenus dans le cadre du protocole partenarial d'exclusivité.

UN PROJET MAJEUR

Ces travaux marquent ainsi le début de l'un des projets emblématiques du projet de territoire 2021-2031 baptisé Auxerre Ambitieuse. Situé au sud d'Auxerre, le futur quartier comprend, notamment, les anciens silos de 110 Bourgogne au Batardeau et l'ex-usine Guilliet aux Montardoins pour une superficie totale de 17 ha. À la place de ces deux friches industrielles, la ville envisage, par exemple, d'implanter un hôtel, un restaurant en rooftop ou encore un data center. « Le principal défi de ce réaménagement est de créer un quartier autonome en énergie », poursuit l'adjoint au maire.



Intimement liés à la « skyline » de la ville d'Auxerre, les silos à grain du quai du Batardeau vont, en partie, progressivement disparaître du paysage. Crédit : Ville d'Auxerre.

En 2022, le projet a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Démonstrateurs de la ville durable » qui lui a permis de recevoir 500.000 €, destinés à financer les études. « Aujourd'hui, nous sommes

dans la deuxième phase de l'AMI. Si nous sommes retenus, nous recevrons une dotation de plusieurs millions d'euros. Les résultats seront annoncés fin décembre 2024 », conclut Nordine Bouchrou. Un « coup de pouce »

financier indispensable pour boucler un programme qui devrait avoisiner les 200 M€ et s'étaler sur plus d'une décennie.

Enzo Beaudet

Région BFC. La Chambre de commerce et d'industrie de BFC et la Région de gendarmerie BFC ont signé une convention de partenariat autour des questions de cybersécurité.

Renforcer la résilience des entreprises locales contre la cybercriminalité



Les menaces numériques vont croissantes. Le général de division Sylvain Laniel, commandant la région de gendarmerie de Bourgogne Franche-Comté parle même de « course contre la montre », avec un nombre de fait relevant de la cybercriminalité en hausse sur un an en BFC : « nous avons enregistré un tiers de faits en plus entre l'année dernière et cette année ». Autre chiffre marquant, cette fois apporté par Thierry Buatois, président de la CCI BFC : « la moitié des entreprises ayant subi une cyberattaque ne s'en remet jamais et est contrainte au dépôt de bilan ». Autant d'arguments en faveur d'un rapprochement des expertises en la matière des deux organismes spécialistes, l'un du monde des entreprises et l'autre de la sécurité publique. Une convention a ainsi été signée dans les locaux de la CCI BFC à Dijon le



Sylvain Laniel, commandant de la région de gendarmerie BFC et Thierry Buatois, président de la CCI BFC. Crédit : JDP.

14 novembre : « ce partenariat vise à renforcer la sensibilisation et la sécurité des entreprises face aux cyberattaques. Le document établit une collaboration étroite entre les deux institutions, afin de développer des actions concrètes, telles que des campagnes d'information, des conférences de sensibilisation, et des échanges d'expertise », précisent les deux parties. « Depuis de nombreuses années, la CCI BFC joue un rôle clé dans l'accompagnement des entrepre-

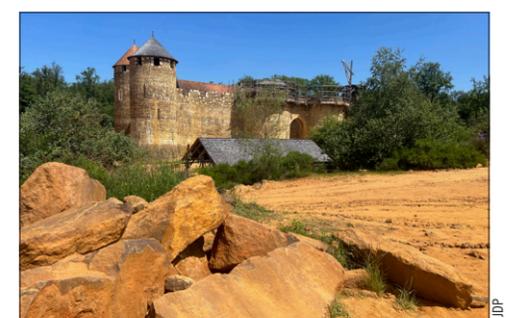
neurs face aux défis numériques notamment au travers du programme Dedicated BFC, qui bénéficie de subventions de la région et l'UE via le fond Digital Europe et le Feder, explique Philippe Martin, directeur du numérique et des systèmes d'information à la CCI BFC. Celui-ci nous a permis de mettre en place depuis 2022, quatre experts cyber, formés et certifiés en interne. Ils proposent aux entreprises des diagnostics sécurité 360 degrés qui

couvrent 14 axes et permettent de fournir un rapport avec un plan d'actions de six mesures spécifiques. Nous avons également un volet gestion de crise post attaque pour permettre un redémarrage de l'activité le plus rapide possible. À cela s'ajoute, une newsletter cyber-sécurité bimensuelle adressée aux 30.000 entreprises de la région avec des témoignages portés par leurs pairs, des ateliers et webinaires de sensibilisation, ainsi qu'un salon bisannuel de la prévention ». De son côté, la gendarmerie apporte son expertise technique (diagnostic diagonal) et opérationnelle en matière de cybersécurité, ainsi que son expérience en gestion des incidents liés à la cybercriminalité. « Ensemble, par nos approches complémentaires et efficaces nous ambitionnons de renforcer la résilience du tissu économique régional », affirme les signataires.

Frédéric Chevalier

Yonne

L'ACCÈS AU CHÂTEAU-FORT DE GUÉDELON BIENTÔT SÉCURISÉ. Le conseil départemental de l'Yonne va investir plus de 500.000 € sur le territoire de la commune nouvelle de Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe, pour renforcer la sécurisation de l'accès au site d'archéologie expérimentale. Confiés à l'entreprise Merlot TP, les travaux doivent commencer en décembre prochain pour se terminer en mars, avant le début de la saison touristique le 1^{er} avril. Durant cette période, une déviation va être imposée aux automobilistes. « L'accès au personnel du site de Guédelon sera organisé en cohérence avec l'avancement des travaux », écrit le pôle des infrastructures départementales. « Cet aménagement a pour but de rendre plus fluide la circulation sur la voie principale. La mise en place de dispositif tel que glissière de sécurité et potelet seront mis en place afin de supprimer le stationnement anarchique des véhicules sur les accotements. » Chaque année, les constructeurs de château fort attirent quelque 300.000 visiteurs dans la forêt poyaudine, dont plus de 70.000 enfants dans le cadre d'expéditions scolaires.



en bref

Yonne. À l'initiative du SDEY, experts et acteurs du territoire livreront leur analyse lors de cette matinée consacrée aux leviers à actionner pour bénéficier d'un réseau électrique plus efficient.

Des Assises de l'énergie résolument tournées vers le futur

Monéteau « L'Yonne en 2030, quelles énergies demain ? » À l'occasion de la 13^e édition des Assises de l'énergie qui se tiendront le 3 décembre à l'Espace Skenet'eau de Monéteau, où près de 300 personnes sont attendues, deux tables rondes vont tenter d'imaginer ce qu'il va advenir de la production électrique, à l'aune de la transition énergétique, tandis qu'en préambule, la philosophe Laurence Vanin aura abordé l'acceptabilité au cœur des transformations et des territoires. Un premier temps sera dédié au développement de l'énergie solaire, notamment à travers l'autoconsommation. Le second aura pour thème les « Nouveaux usages & nouvelles installations : comment éviter la saturation du réseau électrique ».

Parmi les invités, le président de la chambre d'agriculture de l'Yonne, Arnaud Delestre, abordera les enjeux de l'agrivoltaïsme. Quant à Irène Eulriet, directrice de la société d'économie mixte (Sem) Yonne Énergie, elle évo-



En maître de cérémonie, le président du Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (SDEY), Jean-Noël Loury, lancera les débats des 13^e Assises de l'énergie. Crédit : SDEY - Xavier Morize.

quera le projet d'ombrières à Villeneuve-la-Guyard. « Il est important de bénéficier de ces retours d'expérience, et en particulier concernant ceux sur l'autoconsommation dans notre territoire, alors que notre réseau électrique pourrait, à l'avenir, frôler la saturation », souligne Jean-Noël Loury, le président du Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne. Christophe Bonnefond présentera, par ailleurs, ses premières

conclusions concernant le programme mis en place sur sa commune de Venoy, à travers l'Héliosports.

En présence de Thomas Fraioli, directeur régional d'Enedis Bourgogne, de Régis Le Drezen, délégué général de Think Smartgrids, et de Hélène Gassin, dirigeante de Negawat GP Conseil, les problématiques de sobriété énergétique, d'optimisation des réseaux et de mix des usages seront, par ailleurs,

redéfinies, tordant au passage quelques idées reçues. « À l'avenir, l'utilisation d'un véhicule électrique ne sera peut-être pas toujours la bonne option puisque le réseau électrique ne pourra être redimensionné à l'infini... ». Un zoom sur « l'hydrogène dans la chaîne énergétique » conclura cette matinée qui s'annonce riche en enseignements.

Stéphane Bourdier

Côte-d'Or. Le conseil métropolitain a été marqué par l'élection de Jean-Michel Verpillot en tant que vice-président « en charge de la reconnaissance du vignoble dijonnais ».

Vignoble : Dijon Métropole mise sur le « Bourgogne-Dijon »

Dijon Après le dépôt, il y a quelques semaines, d'un dossier à l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) pour obtenir sa propre appellation viticole, Dijon Métropole veut mettre toutes les chances de son côté pour voir son projet aboutir. Le jeudi 28 novembre, c'est Jean-Michel Verpillot, maire de Marsannay-la-Côte, grand habitué des sujets viti-vinicoles et déjà conseiller métropolitain délégué à la renaissance du vignoble et à l'agriculture péri-urbaine, qui est promu au rang de vice-président - élu par ses confrères - avec la tâche de faire renaître le vignoble dijonnais au travers d'une nouvelle appellation : « Bourgogne-Dijon ». « Il y a une vraie présence de la vigne sur la métropole, observe le

nouveau vice-président, et il y aura évidemment des travaux à conduire avec la maire de Dijon, la maire de Plombières, la maire de Daix et les maires de Corcelles et de Talant puisque l'appellation Bourgogne-Dijon va concerner ces communes ». Au total, le projet réunira 28 viticulteurs, « mais rayonnera sur l'ensemble des 23 communes de la métropole », promet Jean-Michel Verpillot. Je souhaite que les maires de la métropole s'approprient cette appellation ». Plus généralement, cette stratégie marque la volonté de Dijon Métropole d'insister sur le savoir-faire du territoire en la matière : « C'est aussi l'occasion de profiter de l'installation pérenne de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) à Dijon pour développer un facteur d'attractivité très important », rappelle



Jean-Michel Verpillot, nouveau vice-président de Dijon Métropole

François Rebsamen, président de Dijon Métropole.

AUTRES POINTS D'INTÉRÊT

Au-delà des questions liées à la vigne, le conseil métropolitain s'est notamment penché sur le sujet de la future modernisation pendant cinq ans de l'unité de valorisation énergétique de Dijon Métropole, « qui je le rappelle est la seule du département, et qui rend service à toute la région notamment lorsqu'il y a des

pannes ou des arrêts sur des plus petites unités », précise François Rebsamen. Nous inscrivons 850.000 € d'études préparatoires pour ce qui est l'un des très gros dossiers qui arrivera prochainement ». On note également l'engagement de la métropole pour la rénovation de l'habitat privé, avec une enveloppe globale de 800.000 € attribués aux différents propriétaires privés. « La métropole a financé 350 rénovations, rapporte le président de la collectivité. C'est ce qui maintient aujourd'hui en forme les entreprises liées à l'habitat puisqu'on construit aujourd'hui moins de logement et qu'il y a une chute de l'investissement privé. Avec ces programmes d'intérêt général, on maintient à vie tout un pan des PME et artisans qui travaillent sur ces projets ».

Killian Roblot

BFC

LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, TERRE DE RÉINDUSTRIALISATION. C'est en tout cas ce que démontrent les chiffres du Baromètre industriel de l'État, publiés fin novembre par la Direction générale des Entreprises (DGE) au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Les résultats de l'outil de mesure de l'évolution de la réindustrialisation en France témoignaient d'une dynamique forte en 2022 et en 2023 à l'échelle nationale, avec respectivement 176 et 189 ouvertures nettes d'usines en tenant compte des extensions et réductions significatives. Sur le premier semestre 2024, une hausse modérée des ouvertures et extensions de sites industriels est observée, avec 36 ouvertures nettes. En Bourgogne-Franche-Comté, le solde au premier semestre 2024 est positif avec trois ouvertures nettes d'usines. En effet, au premier semestre cinq sites industriels ont ouvert ou connu une extension significative - notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la mécanique générale -, tandis que deux usines ont fermé. « La décélération amorcée au cours du premier semestre ne remet pas en question la réindustrialisation de la France, elle poursuit la trajectoire anticipée dans les prévisions de l'État : cumulé aux ouvertures et extensions de 2022 et 2023 les résultats nationaux restent dans la tendance pour atteindre les objectifs de réindustrialisation de la France. Au premier semestre, cette dynamique reste positive grâce aux extensions d'usines », explique la DGE.

LA RÉGION SOUTIEN L'OUVERTURE D'UNE FORMATION EN ORTHOPIE DANS LES UFR DE MÉDECINE À BESANCON ET À DIJON. Face à l'absence de formation en orthopédie (spécialité médicale qui vise à corriger les défauts de la vision binoculaire) en BFC, la nécessité d'ouvrir ce type de cursus a été établie dans le Schéma régional des formations sanitaires et sociales voté en 2023. Ainsi, les universités de BFC, en partenariat avec celle de Strasbourg, ont déposé une demande d'accréditation au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en vue d'obtenir l'ouverture rapide de cette filière sur leur territoire. Dès janvier 2025, 24 places de formation seront proposées sur la plateforme Parcoursup.

Côte-d'Or

LE CHU DIJON BOURGOGNE REÇOIT UN MANNEQUIN PÉDIATRIQUE TRACHEOTOMISÉ POUR FORMER LES FAMILLES. « Chaque année en France, l'état de santé de dizaines d'enfants nécessite la pose d'une trachéotomie, dès la naissance ou dans les jours qui suivent, explique l'association Fil d'Air, créée pour soutenir les familles d'enfants trachéotomisés. Or, aux multiples difficultés consécutives à une prise en charge médicale lourde imprévue, s'ajoute, pour les parents, l'obligation de devoir acquiescer des gestes techniques invasifs sur leur propre enfant ». C'est cette association qui a remis le 25 novembre au CHU Dijon Bourgogne un mannequin adapté afin que les parents puissent développer, à l'hôpital comme à leur domicile, les gestes destinés à préserver la vie de leur enfant. Ces mannequins permettront également de familiariser à la trachéotomie l'entourage proche. Fil d'Air équipe par ailleurs - depuis une campagne de dons lancée fin 2021 - les 18 centres hospitaliers référents pour les maladies ORL rares.

en bref

POLITIQUE

Nathalie Koenders, nouvelle maire de Dijon

Côte-d'Or. Lundi 25 novembre, le conseil municipal a élu au poste de maire de Dijon (par 47 voix sur 52 suffrages exprimés), celle qui fut première adjointe dès 2014, sous le mandat d'Alain Millot. Désignée de longue date par François Rebsamen comme sa successeuse, Nathalie Koenders doit désormais faire entendre sa voix.



C'est fait ! Lundi 25 novembre, dans une salle de Flore et plusieurs salons du

Palais des Ducs bondés, les Dijonnais ont pu assister à la passation de pouvoir entre François Rebsamen et Nathalie Koenders, sa première adjointe, successeuse désignée de longue date. Le vote (47 voix pour sur 52 suffrages exprimés parmi les 59 votants) était une formalité.

« JE PEUX PRÉSENTER MA CANDIDATURE, QUAND MÊME ! »

Un vote tellement couru d'avance que la doyenne d'âge Danielle Juban, qui présidait le scrutin, n'était même pas certaine de devoir donner la parole à l'opposante Céline Renaud (Dijon autrement), lorsque celle-ci a souhaité proposer une alternative. « Je peux présenter ma candidature, quand même ! » s'est insurgée l'élue, évoquant le rendez-vous des élections municipales de 2026, que « les forces de la Droite Républicaine et du Centre préparent » pour proposer « une offre alternative à celle qui est imposée ce soir. Une nouvelle Maire, mais aussi une nouvelle équipe, un nouveau projet, un nouveau souffle. Pour exprimer ce travail en cet instant transitoire, je vous propose ma candidature à la fonction de Maire », a-t-elle exposé dans un silence plus que relatif...

Bien plus attentive a été la salle lorsque François Rebsamen s'est lancé dans une allocution expliquant comment, « au nom de la coalition "Dijon C'est Capitale" », coalition majoritaire des forces de progrès », il proposait la candidature de Nathalie Koenders, avant de tracer un rapide bilan de son action à la tête de Dijon : « L'Europe, l'émancipation par la culture, l'égalité

réelle par l'éducation, le dynamisme économique au service de la justice sociale, la lutte contre le réchauffement climatique : telle a été ma feuille de route durant toutes ces années. Ça restera ma boussole à la métropole. » Ovation.

« JE SUIS UNE FEMME DE CONCORDE »

Le dépouillement achevé et les résultats proclamés sous une nouvelle salve nourrie d'applaudissements, Nathalie Koenders a, enfin, pris la parole. « C'est avec une grande humilité et un sens aigu des responsabilités, que j'accueille la confiance que le conseil municipal vient de m'accorder en m'élisant maire de Dijon », a-t-elle déclaré en préambule d'une longue allocution. L'élue a logiquement rendu hommage à François Rebsamen, avant d'esquisser sa propre feuille de route qui devrait logiquement l'emmener en tête de liste pour conduire les élections municipales de 2026 (chose qu'elle n'a pas confirmée en ce soir d'élection) : « Notre rôle d'élus républicains est de chercher l'apaisement de notre société, de rassembler plutôt que de diviser, de faire de la politique pour trouver des solutions aux problèmes, plutôt que de se précipiter à des fins politiciennes sur les difficultés. Ces difficultés existent. Je les connais, je les entends, je les comprends. Je chercherai sans cesse à y répondre, dans les paroles et dans les actes, parce que je suis une femme de concorde. »

Nathalie Koenders n'aura pas beaucoup de temps pour profiter de l'état de grâce qui accompagne toute nouvelle élection : le débat d'orientation budgétaire est tout proche, dans un cadre de restrictions demandées aux collectivités locales par le gouvernement qui demandera à la nouvelle édile un absolu sang-froid.

Emmanuelle de Jesus

Qui est « illégitime » ?



■ Interrogée sur le procès en illégitimité esquissé par l'opposition, et notamment par Emmanuel Bichot (Groupe Agir pour Dijon), Nathalie Koenders a balayé l'accusation : « Venant d'une personne qui est illégitime en tant que Dijonnais puisqu'il habite Paris... Moi j'avance ! La surprise aurait été que certains dans l'opposition - ils l'ont été pour certains mais pas tous - soient à la hauteur. Je n'en attendais pas moins. On finit par s'habituer et on passe à autre chose. »



Nathalie Koenders félicitée par François Rebsamen juste après lui avoir remis l'écharpe tricolore. La passation de pouvoir entre les deux élus s'est déroulée sans la moindre surprise, sinon l'atonie de l'opposition qui a pris acte, réservant, peut-être, ses coups pour la prochaine campagne municipale en 2026... Crédit : JDP.

Des réactions sans surprise



À la table de l'opposition : Céline Renaud et Laurent Bourguignat (Groupe Dijon autrement). Crédit : JDP.

■ À l'issue du vote, plusieurs conseillers, opposants ou non, ont pris la parole pour s'adresser à la nouvelle maire, en profitant au passage pour louer ou tacler son prédécesseur. Florilège.

◆ **Laurent Bourguignat** (Groupe Dijon autrement, droite centre et indépendants) : « Vous êtes la première femme maire de Dijon, mais je ne veux pas réduire votre action à votre genre. Vous avez un parcours et c'est ce parcours qui vous a mené à la tête de Dijon. Mais, il reste un malaise sur

ce changement de maire. Le véritable choix aura lieu en 2026. Nous ne voulons pas que les sept prochains mois se transforment en une interminable campagne municipale. »

◆ **Emmanuel Bichot** (Groupe Agir pour Dijon) : « Cette soirée est un jeu de chaise musicale à l'intérieur de votre municipalité. Vous êtes sous contrôle et sous tutelle. Le vrai rendez-vous démocratique aura lieu dans un an et trois mois. »

◆ **Olivier Müller** (Groupe des élu.e.s écologistes et citoyen.nes) : « C'est un acte politique fort pour l'égalité entre les femmes et les hommes. »

◆ **Stéphane Chevalier** (Groupe Horizons et indépendants pour Dijon) : « Qui pourrait nier que, grâce à l'action de François Rebsamen, Dijon est devenu une terre de développement économique ? »

◆ **Karine Savina** (Groupe l'Écologie pour tous) : « Cette transmission est la preuve de l'audace et du sens des responsabilités de François Rebsamen. »

◆ **François Deseille** (Groupe des élus démocrates, centristes, écologistes et citoyens) : « Gardons à l'esprit le désendettement de notre ville depuis 2008. »

◆ **Hamid El Assouni** (Groupe socialiste, radical, citoyen et apparentés) : « Une femme à la tête de Dijon, oui c'est historique ! »

Opinions

Universités : attention danger !

Macha Woronoff, présidente de l'université de Franche-Comté

Engagée pour la défense d'une université publique au service de sa jeunesse et de son territoire, Macha Woronoff, Présidente de l'université de Franche-Comté soutient pleinement l'action inédite initiée par France universités auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche :

« Ce jeudi 21 novembre 2024, les présidentes et présidents ont alerté le Ministre sur la situation financière intenable des universités, conséquence des mesures nationales prises par l'État sans qu'elles ne soient compensées. Ils lui ont exprimé tout à la fois leur crainte et leur colère.

Ainsi, pour l'université de Franche-Comté, les mesures salariales ont représenté une charge supplémentaire de 5 M€ depuis 2022. Si le Gouvernement

confirmait son intention d'augmenter le Compte d'Affectation Spéciale pension (CAS) et de créer un fonds de solidarité prélevé sur la subvention pour charges de service public (SCSP), c'est un nouveau surcoût estimé à presque 4 M€ qu'il lui faudrait financer sur son budget 2025.

Les présidentes et présidents ont prévenu le ministre : le Gouvernement doit aujourd'hui assumer les décisions qu'il prend. Les universités ne pourront plus les absorber. Si leurs revendications n'étaient pas prises en compte, l'État prendrait la responsabilité de contraindre les universités à n'avoir d'autres choix que de :

- Baisser les capacités d'accueil sur Parcoursup et donc le nombre de places pour les futurs bacheliers ;

- Fermer des sites universitaires délocalisés ;

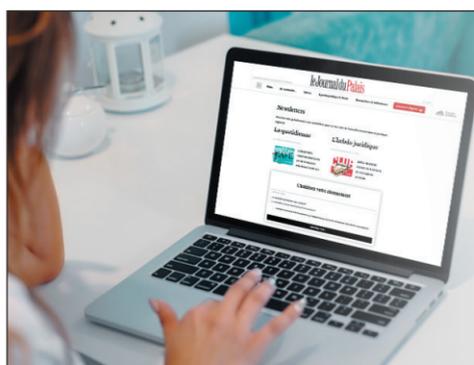
- Arrêter la rénovation de son patrimoine immobilier ;

- Réduire le niveau de service, par exemple le nombre de BU...

Université de valeurs, l'université de Franche-Comté regretterait d'être condamnée à dégrader la qualité de ses formations et de sa recherche qui se ferait au détriment de l'avenir de sa jeunesse. En outre, il y a une mesure que la Présidente de l'université de Franche-Comté refuserait de mettre en œuvre : l'augmentation des droits d'inscription ; décision qui serait particulièrement indécente dans une période où les étudiantes et étudiants subissent une grande précarité. »

Le regard de Faro

NOTRE DAME : DERNIÈRE VISITE DE MACRON AVANT RÉOUVERTURE



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité
économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

Chronique d'une maire annoncée



L'élection lundi 25 novembre dernier de Nathalie Koenders à la tête de la mairie de Dijon apparaît, pour beaucoup, comme une excellente nouvelle sur le plan de l'égalité des genres en politique. Et nombreux se

sont réjouis que, pour la première fois de sa longue histoire, la capitale bourguignonne soit enfin dirigée par une femme. Voyons le bon côté des choses : lorsqu'il s'agira pour Dijon d'être présent au travers des grands événements, des salons nationaux ou internationaux, quand un ministre ou un autre fera un détour par la capitale bourguignonne, c'est Nathalie Koenders, et personne d'autre, qui sera l'incarnation de la ville. Et c'est elle qui mènera les débats d'orientation budgétaire, car un programme c'est bien beau, mais sans argent dans les caisses et sans budget bien ficelé, on n'avance pas beaucoup, demandez donc à Michel Barnier. C'est donc bien elle, et personne d'autre, qui sera responsable du Dijon dans les mois à venir. Voilà pour le verre de Domaine de la Cras à moitié plein.

Le revers de l'assiette de gougères, ce que n'a pas manqué de pointer l'opposition municipale, ce sont les conditions de son élection. Acte 1, François Rebsamen, qui a d'autres ambitions, laisse son siège et annonce dans la foulée que c'est à Nathalie Koenders, et à personne d'autre, qu'il transmet le flambeau. « Si le conseil municipal en décide ainsi (bah oui, quand même), elle deviendra la première femme maire de Dijon et poursuivra la métamorphose de notre ville, en assurant la continuité de l'action en cours tout en apportant sa propre vision et sa sensibilité. » Passons sur la mention de la sensibilité, sans doute toute « féminine » - entre nous, je doute fort que François Rebsamen aurait évoqué la « sensibilité » d'un successeur du genre masculin... Acte 2, le vote. Une candidature de l'opposition à peine audible, une allocution de François Rebsamen longuement ovationnée, un dépouillement sans surprise et enfin !, on a pu entendre la voix de Nathalie Koenders, rendant hommage à celui qui restera son mentor avant de tracer quelques repères de sa propre feuille de route. L'opposition, jusque-là aphone, a pu sortir les banderilles du procès en illégitimité, parlant même d'une maire « sous contrôle et sous tutelle », ce qui est tout de même d'une certaine violence. Là encore, je m'interroge. Les attaques auraient-elles été du même acabit si le dauphin de François Rebsamen avait été un homme ?

Cette séquence aura au moins le mérite de se réinterroger sur la place des femmes en politique. Nathalie Koenders aurait-elle ceint l'écharpe tricolore si un homme ne lui avait jalonné le chemin ? François Rebsamen décidant de quitter son siège, n'était-il pas de son devoir d'élu responsable de choisir et former parmi ses proches celui (ou celle) jugé.e par lui (la) plus cap.e pour lui succéder ? Pourquoi, lorsqu'une femme atteint un certain niveau de pouvoir, son sexe devient-il un problème ? C'est étrangement de Laurent Bourguignat, élu d'opposition, qu'est venue la plus belle conclusion : en saluant en Nathalie Koenders non pas la victoire du genre, mais celle du parcours et donc de la compétence, il a réorienté de manière saine le débat, tout en ouvrant la voie vers les élections municipales de 2026. Car il ne faut pas s'y tromper : c'est à ce moment, et à ce moment-là seulement, si elle est tête de liste et si elle gagne, que le débat sur la légitimité de Nathalie Koenders sera définitivement clos. C'est la beauté de notre démocratie que de parvenir à se défaire des oripeaux des préjugés, des calculs politiques et des discussions sur le genre pour permettre le rendez-vous entre un projet et un peuple, entre une personne qui incarne ce projet et ceux qui s'y reconnaissent ou l'espèrent. En attendant, je lève le verre à moitié plein et me réjouis de voir ce que madame la maire de Dijon réserve à la ville et aux Dijonnaises et Dijonnais dans les mois à venir.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLOT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Côte-d'Or

CONSTITUTION

DE SOCIETE

LEFRANC FRERES ET ASSOCIES

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 4 Rue du 19 Mars 1962
21260 ORVILLE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ORVILLE du 18/11/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : LEFRANC FRERES ET ASSOCIES
Siège social : 4 Rue du 19 Mars 1962
21260 ORVILLE

Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La préparation et la vente de plats cuisinés à emporter et à consommer sur place et la vente de boissons alcoolisées ou non conformément à la législation en vigueur à emporter ;

- La réalisation de prestations de services de petit bricolage, dites activités « homme toutes mains » ne nécessitant pas de qualification professionnelle spécifique et ne faisant pas l'objet d'une réglementation particulière ;

- La réalisation de tous travaux d'installation électrique dans tous locaux, en toutes tensions ;

- La vente de tous articles, produits et accessoires liés à la détente, aux loisirs et aux jeux ;

- La vente de tous matériaux de construction et de rénovation destinés au secteur du bâtiment ;

- La réalisation de prestations aériennes et notamment l'organisation et l'exécution de baptêmes de l'air et de vols de découverte, la prise de vues aériennes et la photographie aérienne, les vols d'initiation au pilotage, l'organisation d'événements et d'animations en lien avec l'aéronautique, etc... ;

- L'activité d'apporteur d'affaires, consistant en la mise en relation de personnes ou d'entreprises susceptibles de conclure des accords commerciaux entre elles et le commissionnement sur les opérations commerciales résultant de ces mises en relation.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros
Gérance : Monsieur Julien LEFRANC, demeurant 4 Rue du 19 Mars 1962, 21260 ORVILLE, et Monsieur Antoine LEFRANC, demeurant 17 Boulevard Mazgran, 71400 AUTUN.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La Gérance

L2405558

ASNAR 78

Société en nom collectif
Siège social : 78, Rue d'Auxonne
21000 DIJON
En cours d'immatriculation

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ASNAR 78
FORME : Société en nom collectif
CAPITAL : 20 000 euros
SIEGE SOCIAL : 78 Rue d'Auxonne - 21000 DIJON

OBJET :

La Société a pour objet :
- l'exploitation d'un fonds de commerce de presse, bimbeloterie, jeux de la Française Des Jeux (FDJ), PMU, vente d'abonnements pour les transports en commun, produits de la poste, papeterie, confiserie, d'achat revente de glaces, boissons sans alcool, produits régionaux situés 78, Rue d'Auxonne à DIJON (21000), auquel est associé la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local, et auquel est annexé une activité de vente d'articles de fumeurs, cigarettes électroniques, et produits associés,

- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;

- la participation de la Société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés existantes ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupements d'intérêt économique.

La Société en nom collectif prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble de ces activités.

DURÉE : 99 années

GERANCE :

- Karima ASNAR née RADI demeurant 6, Rue Marie Louise May - 21600 FENAY

ASSOCIES INDEFINIMENT ET SOLIDAIREMENT RESPONSABLES :

- Madame Karima ASNAR née RADI

- Monsieur Abdel-Moutalib ASNAR

CESSION : cessions soumises à l'agrément de tous les associés

IMMATRICULATION : RCS de DIJON.

Pour avis,

L2405277

MIDIMMO

Aux termes d'un électronique en date du 25 novembre 2024, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 1 000 €, dénommée MIDIMMO, dont le siège social est situé 4, boulevard de Beauregard - 21600 LONGVIC, qui a pour objet l'acquisition, la vente, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, terrains ou autres biens immobiliers. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Agrément : toute cession de part sociale, y compris entre associés ou entre conjoints, ascendants et descendants, ne peut intervenir qu'avec l'agrément unanime des associés. Monsieur Alexandre WEYRICH, demeurant 24 rue de la Charmette à DIJON (21) est nommé premier gérant sans limitation de durée.

Pour avis

L2405789

Contrôle Technique Nuiton

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 €
Siège social : 9, Rue Georges Faiveley
21700 NUITS-SAINT-GEORGES

Par acte sous seing privé en date du 01/11/2024, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : Contrôle Technique Nuiton

FORME : Société à responsabilité limitée (à associé unique)

CAPITAL : 5.000,00 Euros

SIEGE SOCIAL : 9, Rue Georges Faiveley - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance, la gestion et l'exploitation par tous moyens de tous fonds de commerce de contrôle technique ;

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DURÉE : 99 ans

GERANCE : Monsieur Fabrice, Henry MEURAT né le 03 novembre 1983 à CHENÔVE (Côte d'Or), demeurant 46, Rue Félix Tisserand - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

Pour avis,

L2405419



OFFICE NOTARIAL
DIJON CORDELIERS
Notaires associés
4 place des Cordeliers à DIJON

SCI CAIE MOIN

Acte de Maître Gilles CHATELOT du 18/11/2024. DENOMINATION : SCI CAIE MOIN. FORME : société civile. SIEGE : 14 rue des Roses - 21160 MARSANNAY LA COTE. OBJET : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur de tous biens et droits immobiliers. DURÉE : 99 ans. CAPITAL SOCIAL : 300.000 €. APPORT EN NATURE : 300.000 €. GERANT : Mr Jean BRIQUET - 14 rue des Roses - 21160 MARSANNAY LA COTE. M^{me} Marie-Claude BRIQUET - 14 rue des Roses - 21160 MARSANNAY LA COTE. CESSION DE PARTS - AGREMENT : Toutes cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. IMMATRICULATION : RCS DIJON.

Pour avis : Me Gilles CHATELOT. L2405710

ANNONCES LÉGALES

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

F&D GROUP

Société par actions simplifiée
au capital de 500 €uros
Siège social : 3 Impasse des Osiers,
21110 AISEREY

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date à AISEREY du 21
novembre 2024, il a été constitué une
société présentant les caractéristiques
suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée
unipersonnelle

DÉNOMINATION : F&D GROUP
SIÈGE : 3 Impasse des Osiers, 21110
AISEREY

DURÉE : quatre-vingt-dix-neuf ans
à compter de son immatriculation au
Registre du commerce et des sociétés

CAPITAL : 500 euros

OBJET :
- l'acquisition de filiales ou de
participations au sens respectivement
des articles L 233-1 et L 233-2 du code
de commerce, la participation au capital
ou aux fonds propres de toute société ou
groupement,

- l'animation, la coordination des
activités professionnelles et financières
desdites sociétés ou groupement, la
réalisation de toutes opérations, l'exercice
de toutes prestations administratives
ou financières, la mise en oeuvre
d'économies d'échelle et de synergies
inter-sociétés,

- l'acceptation de tous mandats sociaux
de nature à permettre ou à favoriser la
réalisation des activités ci-dessus,

- l'achat, l'administration, la gestion,
la location ou la sous-location de tous
terrains, immeubles ou droits immobiliers
à usage d'habitation, professionnel,
industriel, commercial ou à usage mixte,
- l'emprunt de tous les fonds
nécessaires à cet objet et la mise en
place de toutes sûretés réelles ou autres
garanties nécessaires

EXERCICE DU DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux décisions
collectives sur justification de son identité
et de l'inscription en compte de ses
actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales,
chaque associé dispose d'autant de voix
qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La
cession des actions de l'associé unique
est libre.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions
au profit d'associés ou de tiers sont
soumises à l'agrément de la collectivité
des associés.

PRÉSIDENT : Monsieur David CHAU,
demeurant 3 Impasse des Osiers, 21110
AISEREY

La Société sera immatriculée au
Registre du commerce et des sociétés
de DIJON.

Pour avis : Le Président

L2405715

F3L

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date à COLLONGES ET
PREMIERES du 23/11/2024, il a été
constitué une société présentant les
caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile
immobilière

Dénomination sociale : F3L
Siège social : 10 Rue de la Croix
d'Argent, 21110 COLLONGES ET
PREMIERES

Objet social : - l'acquisition de
tous biens et droits immobiliers,
l'administration et l'exploitation par bail,
location ou autrement de tous biens et
droits immobiliers dont elle pourrait
devenir propriétaire ultérieurement, par
voie d'acquisition, échange, apport ou
autrement,

- éventuellement et exceptionnellement
l'aliénation du ou des immeubles devenus
inutiles à la Société, au moyen de
vente, échange ou apport en société,
et généralement toutes opérations
financières, mobilières ou immobilières se
rattachant directement ou indirectement à
cet objet et susceptibles d'en favoriser
la réalisation, à condition toutefois d'en
respecter le caractère civil.

Durée de la Société : 99 ans à compter
de la date de l'immatriculation de la
Société au Registre du commerce et des
sociétés

Capital social : 2 000 euros, constitué
uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Christelle LOUBOT,
née le 20 décembre 1971 à DIJON (21)
demeurant 10 Rue de la Croix d'Argent
21110 COLLONGES LES PREMIERES

Monsieur Romain LOUBOT,
né le 06 octobre 2003 à DIJON (21)
demeurant 4 Rue Lafayette 21000
DIJON

Monsieur Sylvain LOUBOT,
né le 05 août 1975 à CHALON SUR
SAONE (71)

demeurant 10 Rue de la Croix d'Argent
21110 COLLONGES LES PREMIERES

Clauses relatives aux cessions de
parts : Les parts sociales sont librement
cessibles entre associés et l'agrément est
requis dans les autres cas à l'unanimité
des associés

Immatriculation de la Société au
Registre du commerce et des sociétés
de DIJON.

L2405716



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

EDRN Conseil

Par un acte SSP du 22/11/2024 il
a été constitué la société dénommée
EDRN Conseil, Société à responsabilité
limitée unipersonnelle, au capital de
5 000 €, siège social Lieu-dit l'Etang
du Roi 21290 VOULAINES LES
TEMPLIERS

Objet : Assistance et conseil en
gestion des sociétés. Assistance à
la conduite de projets ; en particulier
assistance à la maîtrise d'ouvrage et à
la maîtrise d'œuvre.

Durée : 99 ans,
gérant Monsieur Marc NEYRAND,
Lieu-dit l'Etang du Roi 21290
VOULAINES LES TEMPLIERS,
immatriculation au RCS de DIJON.

L2405745



SCP PARRY-AVRIL & NEYRET
Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)
16 rue de Lorraine

TEMAC

Suivant acte reçu par Me Aude
NEYRET, Notaire à BEAUNE (21200),
le 07/11/2024 en cours d'enregistrement
au SPFE de DIJON 1, a été constituée
une société ayant les caractéristiques
suivantes :

DÉNOMINATION : TEMAC.
FORME : Société civile.
SIÈGE SOCIAL : VIGNOLES (21200),
8 allée des Hêtres.

OBJET : Acquisition, en état futur
d'achèvement ou achevés, apport,
propriété, mise en valeur, transformation,
construction, aménagement,
administration, location et vente
(exceptionnelle) de tous biens et droits
immobiliers, ainsi que de tous biens et
droits pouvant constituer l'accessoire,
l'annexe ou le complément des biens et
droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux
propres soit au moyen de capitaux
d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre
accessoire et exceptionnel, de toutes
garanties à des opérations conformes
au présent objet civil et susceptibles d'en
favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations
civiles pouvant se rattacher
directement ou indirectement à cet
objet ou susceptibles d'en favoriser le
développement, et ne modifiant pas le
caractère civil de la société.

CAPITAL : 1.200,00 €.

DURÉE : 99 années à compter de son
immatriculation.

APPORTS EN NUMÉRIQUES :
1.200,00 €.

GÉRANCE : M. Christophe
CERQUEIRA, demeurant à VIGNOLES
(21200), 8 allée des Hêtres, et M^{me}
Aurore CERQUEIRA née PULERI,
demeurant à VIGNOLES (21200) 8 allée
des Hêtres, pour une durée illimitée.

CESSION DE PARTS SOCIALES :
Les parts sont librement cessibles entre
associés, toutes les autres cessions
sont soumises à l'agrément préalable à
l'unanimité des associés.

IMMATRICULATION : R.C.S. de
DIJON.

Pour avis :
Me NEYRET, Notaire.

L2405754

PECHIMO

Par acte SSP du 23/11/2024, il
a été constitué une SCI ayant les
caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : PECHIMO
OBJET SOCIAL : L'acquisition,
l'administration, la gestion par la location
ou autrement de tous immeubles et
biens immobiliers, la vente de tous
immeubles et biens immobiliers.

SIÈGE SOCIAL : 15 rue du Clos
Marie 21380 Marsannay-le-Bois.

CAPITAL : 100 €
DURÉE : 99 ans
GÉRANCE : M^{me} GAMBINO Adeline,
demeurant 15 rue du Clos Marie 21380
Marsannay-le-Bois

CLAUDE D'AGRÈMENT : Les parts
sociales ne peuvent être cédées, à titre
onéreux ou à titre gratuit, quelle que
soit la qualité du cessionnaire, qu'après
agrément.

Immatriculation au RCS de Dijon

L2405762

SARL ÉBULLITION

Avis est donné de la constitution de la
SARL ÉBULLITION, au capital de 1.000 €.
SIÈGE : 4 Petite Rue du Pouffier
- 21000 DIJON.

DURÉE : 99 ans à compter de
l'immatriculation au RCS de DIJON.

OBJET SOCIAL : La Société a pour
objet directement ou indirectement, tant
en France qu'à l'étranger :

L'activité d'agence événementielle :
organisation d'événements - location
de vaisselles et matériels - consulting
- communication (inaugurations,
anniversaires, mariages, soirées,
événements festifs...).

Le tout directement ou indirectement,
pour son compte ou pour le compte de
tiers, soit seule soit avec des tiers, par
voie de création de sociétés nouvelles,
d'apport, de commandite, de souscription,
d'achat de titres ou de droits sociaux,
de fusion, d'alliance, de société en
participation, de fonds d'investissement
ou de prise ou de date en location ou en
gérance de tous biens ou droits autrement,
y compris par le recours à tout instrument
financier, en France et à l'étranger. Et,
plus généralement, toutes opérations
financières, commerciales, mobilières
et immobilières, apports en société,
souscriptions, achats de titres, parts
ou intérêts, constitution de sociétés et,
éventuellement, toutes autres opérations
commerciales ou industrielles se
rapportant directement ou indirectement à
l'un des objets ci-dessus ou susceptibles
d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire
s'élève à 1.000,00 €.

GÉRANTE : Madame Annabelle
BARBIER, demeurant 68 rue du Bourg
- 21000 DIJON.

L2405768

SCP NOTAIRES DIJON
PREFECTURE

43 rue de la Préfecture 21000 DIJON

SCI AGRAMYS

Suivant acte reçu par Me BATISSE,
notaire à DIJON, le 26/11/2024, a
été constituée la société avec les
caractéristiques suivantes :

Dénomination : «AGRAMYS»

- Forme : société civile - Siège social :
FONTAINE LES DIJON (21121), 32
rue Jehly Bachellier - Capital social :

1.000,00 € (formé d'apports en numéraire
uniquement) - Objet social : L'acquisition,
l'administration et l'exploitation par
bail, location ou autrement, de tous les
immeubles bâtis ou non bâtis, dont la
société pourrait devenir propriétaire par
voie d'acquisition, d'apport, d'échange
ou autrement, et la prise de participation
dans toutes sociétés immobilières

- Durée : 99 ans à compter de son
immatriculation au R.C.S. Cessions de
parts entre vifs : soumises à l'agrément
de l'unanimité des associés. Dirigeants:
gérants : M. Jean-Marie BARBA (32
rue Jehly Bachellier 21121 FONTAINE
LES DIJON) - M. Timothé GRANGE (10
rue des Préaux, 21120 PICHANGES) ;
associés : société civile ELIENNE (siège :
32 rue Jehly Bachellier 21121 FONTAINE
LES DIJON, 478 046 790 R.C.S. DIJON)

- SAS «FOCUS HLD» (siège : 355 rue de
la Via Agrippa 21600 LONGVIC, 930 108
733 R.C.S. DIJON) ; - La société sera
immatriculée au RCS de DIJON.

Pour avis le notaire.

L2405801



Me Mathieu THAVAUD
21140 SEMUR EN AUXOIS

SCI DU 8 RUE DE
MOUTIERS

Aux termes d'un acte authentique reçu
le 24/11/2024 par Maître Mathieu MAÎTRE
THAVAUD, Notaire à SEMUR EN AUXOIS
(21140) - 26 rue Jean Jacques Collenot,
il a été constitué une SCI ayant les
caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI DU 8 RUE
DE MOUTIERS

Objet social : L'acquisition, la gestion,
l'administration, la mise en valeur et
l'exploitation par bail ou autrement de
tous biens ou droits immobiliers dont
la société pourra devenir propriétaire
et généralement toutes opérations se
rattachant à l'objet social.

Siège social : 8 rue de Moutiers, 21460
CORSAINT

Capital : 2 000 €

Durée : 99 ans à compter de son
immatriculation au RCS de DIJON

Co-gérance : M. LACROIX Olivier
22 rue Falguière 75015 PARIS et M^{me}
MALATRAY Marie-Isabelle 22 rue
Falguière 75015 PARIS

Clause d'agrément : Toutes les
cessions de parts sociales sont soumises
à agrément. La décision d'agrément est de
la compétence de l'assemblée générale.

Pour Avis Maître Mathieu THAVAUD

L2405815

GARAGE
PLASTRE

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 €uros

Siège social :
3 rue du Moulin
21370 PLOMBIERE LES DIJON
R.C.S. Dijon
Société en cours de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du
01/11/2024, il a été constitué une SAS
ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE :
GARAGE PLASTRE.

OBJET SOCIAL : Prise de
participations ou d'intérêts dans
toutes sociétés, tous conseils, études,
assistance et prestations diverses en
matière de gestion technique,
financière et informatique.

SIÈGE SOCIAL : 3 rue du Moulin à
PLOMBIERE LES DIJON (21370).

CAPITAL : 50.000 €.

DURÉE : 99 ans à compter de son
immatriculation au R.C.S. de DIJON.

PRÉSIDENTE : Madame Marcelle
Alice Joséphine Marguerite HINTZY
veuve PLASTRE, demeurant 3 rue
du Moulin à PLOMBIERE LES DIJON
(21370).

CLAUDE D'AGRÈMENT : Les
actions ne peuvent être cédées, à titre
onéreux ou à titre gratuit, quelle que
soit la qualité du cessionnaire, qu'après
agrément.

L2405817

La forêt d'Arc

6 rue Saint-John-Perse
21000 DIJON

Création SAS

Suivant acte sous seing privé en date
du 01 novembre 2024 à DIJON, il a été
institué une société par action simplifiée
présentant les caractéristiques
suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : La
Forêt d'Arc

CAPITAL : 500 000 Euros

SIÈGE SOCIAL :
6 rue Saint-John-Perse 21000 DIJON

OBJET :

Outre la gestion de son patrimoine,
- La location saisonnière de biens
immobiliers meublés, en totalité ou
en partie, à des fins d'hébergement
temporaire, ainsi que toutes activités
complémentaires s'y rattachant,
notamment la mise à disposition de
services annexes (tels que les activités
de bien-être, location d'équipements de
loisirs, services de conciergerie, ou tout
autre service améliorant l'expérience
de séjour), sans prestation hôtelière.

- Et, plus généralement, toutes
opérations industrielles, commerciales,
mobilières, immobilières ou financières
pouvant se rattacher directement ou
indirectement à l'objet social ou à tout
objet similaire ou connexe susceptible
de favoriser son développement, sous
réserve du respect des réglementations
en vigueur.

DURÉE : 99 ans

MONTANT DES APPORTS EN
NUMÉRIQUE : 50 000 €

PRÉSIDENT Monsieur Arnaud
RAVET, domicilié(e) à : 10 ALLEE DES
CHARMES 21 380 ASNIERES LES
DIJON

La Société sera immatriculée au
Registre du Commerce et des Sociétés
de DIJON.

LA PRESIDENCE

L2405820

AUTO
CONTROLE
TECHNIQUE
VILLAGE AUTO

Et Sigle ACTVA
SARL au capital de 1 000 €uros

DÉNOMINATION : AUTO
CONTROLE TECHNIQUE VILLAGE
AUTO et sigle ACTVA

OBJET : contrôle technique des
véhicules, dans des centres agréés, ou
tout acte de vérification et de contrôle
se rattachant à la sécurité ; Et toutes
opérations relatives à cet objet ou
connexes.

SIÈGE SOCIAL : 9 Rue des Ardennes
21000 DIJON

DURÉE : 99 ans

GÉRANTS : DESVIGNES Sébastien,
6 Rue Jean Millerand 21310 BEIRE LE
CHATTEL

Et ALÉGOËT Yannick
28 A Rue du Paradis 71100 CHALON
SUR SAONE

RCS : DIJON

Pour avis : La gérance

L2405821

MODIFICATION

DE STATUTS

CHAPELLE SAINT
ERHARD

SCI au capital de 1 500 euros porté à
181 500 euros

Siège social : 49 route de Beaune
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
791 994 007 RCS DIJON

AUGMENTATION
DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire
réunie en date du 30/09/2024 a décidé
et réalisé une augmentation du capital
social de 180 000 euros par apports en
numéraire.

En conséquence, l'article 7 des
statuts a été modifié.

Nouvelle mention : Le capital social
est fixé à 181 500 euros divisé en 18
150 parts.

Modification sera faite au Greffe du
Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis la Gérance

L2405122



A.J.L.P. NUITS

SCI au capital de 1 500 euros porté à
371 500 euros

Siège social : 49 route de Beaune
21220 GEVREY-CHAMBERTIN

841 578 446 RCS DIJON

AUGMENTATION
DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire
réunie en date du 30/09/2024 a décidé
et réalisé une augmentation du capital
social de 370 000 euros par apports en
numéraire.

En conséquence, l'article 8 des
statuts a été modifié. Nouvelle
mention : Le capital social est fixé à 371
500 euros divisé en 371 500 parts.

Modification sera faite au Greffe du
Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis la Gérance

L2405123

LES AMIS DES
COCOTTES

SARL au capital de 50 000 €

Siège social : 6 rue de la Voite
21190 PULIGNY MONTRACHET

RCS de DIJON n°802 245 454

Avis de modification

L'AGO du 31/10/2024 a décidé à
compter du 31/10/2024 de rendre
effective la démission de M^{me}
GENILLIER Virginie aux fonctions de
co-gérante.

Modification au RCS de DIJON.

la gérance

L2405169

GL PRESTA
VITI MANUEL

Société à responsabilité limitée

au capital de 2.000,00 €

Siège social : 45, Rue Caumont Bréon
21700 NUITS-SAINT-GEORGES

RCS : DIJON 983 816 539

TRANSFERT SIEGE
SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de
l'Assemblée générale extraordinaire du
08/10/2024, il résulte que le siège social
a été transféré au 93, Avenue de la gare
- 21220 GEVREY-CHAMBERTIN, à
compter du même jour.

Ancienne mention : 45, Rue
Caumont Bréon - 21700 NUITS-SAINT-
GEORGES

L'article 4 « SIEGE SOCIAL » des
statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis,

L2405253



Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SCENES PLUS

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 2, impasse Jean
François
Crassin - 21600 LONGVIC
353 407 976 RCS DIJON

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes de l'AGE du 02/10/2024 et du PV du gérant du 21/11/2024, le capital social a été réduit d'une somme de 4 000 euros pour ramené de 8 000 euros à 4 000 euros, par voie de rachat et d'annulation de 250 parts sociales. Pour avis.
L2405742

SOFRALDI

Société par actions simplifiée
au capital de 343.008 Euros
Siège social :
Rue François Mitterrand
21120 IS SUR TILLE
R.C.S. Dijon 438 094 450

L'AGO et le PV des décisions de la présidente du 7/11/2024 ont décidé de nommer pour une durée illimitée :
- La société CAHIMAN, SARL au capital de 1.910.000 €, dont le siège social est Rue François Mitterrand à IS SUR TILLE (21120), immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 791 929 011, en qualité de présidente en remplacement de Madame Anne CHABIRAND, démissionnaire de ses fonctions de présidente ;
- Madame Anne CHABIRAND, demeurant 26 rue des Bénédictions à TALANT (21240) en qualité de directeur général en remplacement de Monsieur David CHABIRAND, directeur général démissionnaire.
Pour avis : La présidente.
L2405746



Office notarial situé à DIJON (21000)
21 place de la République

SARL BOUCHERIE ZLATAN

TALANT (21240) 8 rue Charles Dullin
RCS DIJON (21000) - 984 877 738

Aux termes de l'assemblée générale des associés réunie en date du 29 mai 2024, il a été pris acte de transférer le siège social de la société à compter du 29 mai 2024 à la 8 rue Charles Dullin à TALANT (21240).
Pour avis et mention : Hubert CHARLOT
L2405748



SCP PARRY-AVRIL & NEYRET
Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)
16 rue de Lorraine

SCI SIPEL

Société Civile Immobilière
Capital : 1 524,49 Euros
Siège social : BEAUNE (21200)
12 rue Victor Millot
RCS DIJON - SIREN 349 551 929

L'AGE du 09/11/2024 de la SCI SIPEL a décidé :

- de transférer le siège social du 10 avenue Charles Jaffelin 21200 BEAUNE au 12 rue Victor Millot 21200 BEAUNE,

- d'accepter la nomination de M^{me} Marie-Françoise PELLETIER née SIRUGUE en qualité de co-gérante, Monsieur Michel PELLETIER étant maintenu en place.

Modification en conséquence des articles 4 et 12 des statuts.

Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis : Le gérant.
L2405755

FINANCIA EXPERT

4 rue des Fromentaux
21121 AHUY

ROUGELIN PHILIPPE HOLDING

SASU au capital de 1.000 Euros
Siège social :
38 B rue Docteur Louis Legrand
21700 NUITS ST GEORGES
934 778 184 R.C.S. Dijon

Augmentation du capital

Aux termes d'une délibération en date du 25/11/2024, l'AGE a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 500.000 € pour le porter de 1.000 € à 501.000 € par apport en nature.

En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.
ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à 1.000 €.
NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à 501.000 €.
Pour avis.
L2405759



EOLE EXPERTISE

WASH By K

SAS au capital de 1.000 Euros
Siège social :
51 rue d'Auxonne - 21000 DIJON
933 801 037 R.C.S. Dijon

Modification d'objet social

Aux termes d'une décision en date du 15 novembre 2024, l'associé unique a décidé : De modifier l'objet social en activités d'achat et vente en gros et détail de tous produits neufs et occasions et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis : Le président.
L2405764



ET

Société civile au capital de 64 028,59 €
Siège social : 4 rue des Fassoies
21240 TALANT
RCS de DIJON n°353 942 535

Avis de modification

En date du 25/11/2024, l'associé unique a décidé à compter du 25/11/2024 de nommer en qualité de gérante M^{me} TROISGROS Emmanuelle, demeurant 14 rue Henner 75009 PARIS en remplacement de M. TROISGROS Pierre, pour cause de décès.
Modification au RCS de DIJON.
La gérante
L2405765



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LA COLLINE

Société civile immobilière
au capital de 600 Euros
Siège social :
10 Rue Jean Giono - 21000 DIJON
810 208 272 RCS Dijon

Avis de modification

ASSP du 04/11/2024 a décidé à compter de ce jour de rendre effective la démission de M. PUCHOT Florent aux fonctions de gérant. Modification au RCS de DIJON.
L2405777

GROUPE ETC

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

001 E13 PRENOIS

Société par actions simplifiée
au capital de 3.000 Euros
Siège social : 13 Lotissement les Tilleuls - 21490 BELLEFOND
R.C.S. Dijon 977 926 955

Aux termes des décisions de l'associé unique du 05/11/2024 la SAS OMNI-YOU, société par actions simplifiée au capital de 20.000 € (variable) ayant son siège social 13 Lotissement les Tilleuls - 21490 BELLEFOND immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 981 872 203, représentée par Monsieur Denis MOUGEOT, a été nommée présidente à compter du 05/11/2024 en remplacement de la SAS EPANOUISSEMENT PAR INTEGRATION D'INNOVATIONS D'INFRASTRUCTURES démissionnaire au 05/11/2024.

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 06/11/2024 et 13/11/2024 le capital social a été augmenté de 3.125 € en numéraire par émission de 3.125 actions au prix total de 350.000 €. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence : ANCIENNE MENTION : CAPITAL : 3.000 €. NOUVELLE MENTION : CAPITAL : 6.125 €. Aux termes des décisions de l'associé unique du 13/11/2024 la dénomination sociale a été modifiée et devient OY2 à compter du 13/11/2024. L'article 3 des statuts a été modifié comme suit : ANCIENNE MENTION : 001 E13 PRENOIS. NOUVELLE MENTION : OY2.

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 13/11/2024 il a été mis en place un Comité de Direction. Sont élus membres du Comité de Direction à compter du 13/11/2024 pour une durée de 3 exercices expirant à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2026 :

- M. Claude GAILLARD, demeurant 42 rue Troisbois - 92300 LEVALLOIS-PERRET ;
- M. Cédric GAILLARD, demeurant 74 Bis rue du Théâtre - 75015 Paris 15^{ème} ;
- M. Oscar DUPONT, demeurant 12 rue Git-Le-Cœur - 75006 PARIS 6^{ème} ;
- M^{me} Marie-Pascale HORST épouse MOUGEOT, demeurant 13 Lotissement les Tilleuls - 21490 BELLEFOND.
La SAS OMNI-YOU, présidente de la société, est membre d'office du Comité de Direction.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis.
L2405766



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SOCIETE D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS THERMIQUES

Société par actions simplifiée
au capital de 38.485,75 Euros
Siège social : Route de Gray
21490 VARIOIS ET CHAIGNOT
016 250 037 R.C.S. Dijon

ASSP 25/11/2024, les associés ont décidé la transformation de la société en SAS à compter du 25/11/2024, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régit désormais la société. La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 38.485,75 €. CESSION D'ACTION : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, agrément préalable de la collectivité des associés. DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit à 1 voix. ANCIEN GERANT : Emmanuel AMPAUD. NOUVEAU PRÉSIDENT : SAS PIRETTI, Route de Gray - 21490 VARIOIS ET CHAIGNOT, 015 550 601 R.C.S. DIJON. R.C.S. DIJON.
Pour avis.
L2405807



ODAS NOTAIRES

37 rue Louis de Broglie
Parc Technologique de la Toison d'Or
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA COUVRE

Capital de 163.000 Euros
15 rue de Véronnes - 21260
CHAZEUIL
SIREN 481 631 000 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale extraordinaire du 18/09/2024 a décidé, à effet du même jour, de nommer M. Pierre METZGER, dmt à CHAZEUIL (21260), 14 chemin de Béze, en qualité de gérant, en remplacement de M. Joseph SEMPREY et M. Paul SEMPREY, décédés, et de transférer le siège social à CHAZEUIL (21260), 14 chemin de Béze.
La gérance.
L2405790

GEIS EXPERTISE

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 39 Rue des Fatains
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
980 886 634 RCS Dijon

L'AGM du 18 novembre 2024 a, à compter de cette date :

- changé la dénomination sociale de EXIP en GEIS EXPERTISE,
- modifié l'objet social qui consistait en «l'externalisation commerciale et toutes activités assimilées, évaluation des risques et dommages, expertises en bâtiments réalisées de façon indépendante ou en réseau ; expertise judiciaire et activité d'ingénierie « pour les nouvelles activités suivantes : « La maîtrise d'œuvre opérationnelle : notamment la supervision, l'organisation et le pilotage de tous travaux de construction, d'aménagement et de réhabilitation, incluant le suivi et la coordination de l'ensemble des intervenants, en vue de garantir le respect des délais, des coûts et des normes de qualité requis ; la réalisation de prestations de conseil en lien avec la maîtrise d'œuvre : comprenant, sans que cette liste soit limitative, l'évaluation de la faisabilité technique, l'optimisation des coûts et des ressources, l'accompagnement dans la prise de décisions stratégiques, et le conseil en conformité avec les réglementations en vigueur et la réalisation de missions d'audit avant travaux : incluant l'analyse préalable des structures existantes, l'identification des risques techniques et de sécurité, l'évaluation de l'impact environnemental, et la rédaction de rapports d'audit complets, visant à préparer et sécuriser la réalisation des projets de construction»

- nommé, pour une durée illimitée, la SAS GEIS GROUPE (933 799 447 RCS DIJON) ayant son siège social 39 Rue des Fatains - 21420 SAVIGNY LES BEAUNE, en qualité de Président, en remplacement de madame Christine MONTELATICI, démissionnaire,
- pris acte de la démission de monsieur Franck MONTELATICI de son mandat de Directeur Général et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Pour avis : Le Président.
L2405792

«ELIENCE»

Société civile immobilière
Au capital de 100 Euros
Siège social :
FONTAINE LES DIJON (21121)
32 rue Jehly Bachelier
478 046 790 R.C.S. Dijon

Par AGM du 22/11/2024, les associés ont décidé :

De modifier l'objet social en ajoutant «la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés», et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ;

Et de modifier les dates d'exercice social («l'exercice commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin, étant précisé que, par exception, l'exercice 2024-2025 commencé au 1^{er} janvier 2024 se termine au 30 juin 2025»), et de modifier en conséquence l'article 19 des statuts.
Mention sera portée au RCS de DIJON.
Pour avis : La gérance.
L2405800



MARTADOLE

Société civile immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
11 rue Nicolas de Staël - 21000 DIJON
849 881 057 R.C.S. Dijon

Aux termes du PV d'AGE du 15/10/2024, le siège social a été transféré à 11 rue de la Saône - 21121 FONTAINE LES DIJON, à compter du 15/10/2024. L'article «SIEGE SOCIAL» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis.
L2405802



GFA DE CORTON VILLARS

Groupement foncier agricole
au capital de 100.000 Euros
Siège social :
6 rue Nicolas Berthot - 21000 DIJON
512 655 168 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal d'AGM du 31/10/2024 :

- Le siège social a été transféré à 1050 Chemin des Campeaux, 83560 SAINT-JULIEN à compter du 31/10/2024. L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

- Le nom de M. Pierre-Antoine KERN, ancien Gérant, a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu à un remplacement par celui de M. Guillaume de CURIERES de CASTELNAU, nouveau Gérant à compter du 31/10/2024, demeurant 1050 Chemin des Campeaux, 83560 SAINT-JULIEN. L'article 16 «Gérance» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite aux RCS de DIJON et de DRAGUIGNAN.
Pour avis.
L2405810



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

PARKINVEST N°5

Société civile immobilière
au capital de 256.650 Euros
Siège social :
28 rue Louis de Broglie
21000 DIJON
441 459 351 R.C.S. Dijon

ASSP 28/10/2024. 1. Transfert du siège social du 3G rue Jeanne Barret - 21000 DIJON à 28 rue Louis de Broglie - 21000 DIJON à compter du 28/10/2024. 2. Démission de Christophe LAMBERT de ses fonctions de cogérant à compter du 28/10/2024. R.C.S. DIJON.
Pour avis.
L2405818

L'AUTRE CHEMIN IMMOBILIER

SASU au capital de 6 000 Euros
Siège social :
29b rue de l'Arquebuse
21000 DIJON
RCS de DIJON n°839 109 998

AVIS DE MODIFICATION

En date du 21/11/2024, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social à compter du 01/01/2025

Nouvel objet social : Aux termes de délibérations prises par l'actionnaire unique en date du 21 novembre 2024, il a été décidé de modifier l'article 2 des statuts de l'entreprise et de supprimer à compter du 1^{er} janvier 2025 de l'objet social, l'activité de «gestion immobilière, en qualité de mandataire, de tous immeubles bâtis ou non»

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Modification au RCS de DIJON.
Pour avis - La Présidente
L2405819



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

BALIM

SCI au capital de 1 000 Euros
12 Rue Colonel Paul Robert
21170 ST JEAN DE LOSNE
949 088 439 RCS DIJON

DUA du 25/11/2024, a décidé de transférer le siège social du 12 Rue Colonel Paul Robert 21170 ST JEAN DE LOSNE au 10 rue des Métiers 21170 SAINT USAGE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification RCS DIJON.
L2405824



ODAS NOTAIRES

37 rue Louis de Broglie
Parc Technologique de la Toison d'Or
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

«VOLOS»

SAS AU CAPITAL DE 1.000 EUROS
SIEGE SOCIAL :
66 ROUTE DE BEAUNE
21170 SAINT USAGE
SIREN 451.563.274 RCS Dijon

Avis est donné qu'en date du 08/10/2024, l'associé unique a décidé de ne pas renouveler le mandat du cabinet MAZARS, Commissaire aux comptes.
Pour avis : Le président
L2405825



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

JANET

Société civile d'exploitation agricole au capital de 350 000 €
Siège social : 14 route de Savigny
21200 BOUZE LES BEAUNE
931 471 916 RCS DIJON

DUA 26.11.2024 : Augmentation du capital social de 349 000 € par voie d'apport en nature.
Ancien capital : 1 000 €
Nouveau capital : 350 000 €
La gérance
L2405826



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SCI PARKINVEST N°6

Société civile immobilière au capital de 264 000 Euros
Siège social : 8 rue Louis Deroche
21000 DIJON
444 508 253 RCS Dijon

ASSP 28/10/2024 : 1/ nomination de Patrick PEYRUSSIE, 8 rue Louis Deroche 21000 DIJON, en qualité de gérant à compter du 28/10/2024 en remplacement de Emilie BILLOT et Christophe LAMBERT démissionnaires. 2/ réduction du capital social de 576 000€. AM : 840 000€. NM : 264 000€. 3/ transfert du siège social du 3G rue Jeanne Barret 21000 DIJON au 8 rue Louis Deroche 21000 DIJON à compter du 28/10/2024. RCS DIJON
pour avis.
L2405827

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

DISSOLUTION

DE SOCIETE

LA RESIDENCE D'ANGLETERRE

Société civile de construction vente en liquidation au capital de 1.000 Euros
Siège social et de liquidation :
DIJON (21000)
13 Rue Docteur Quignard
825 347 545 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12/11/2024 a décidé la dissolution anticipée, à compter du même jour, de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et ladite assemblée. A été nommée liquidateur la SARL BAFFY dont le siège est à DIJON (21) 13 Rue Docteur Quignard, 303 955 579 RCS DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec tous pouvoirs pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, continuer les affaires en cours et en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de liquidation est fixé à DIJON (21) 13 Rue Docteur Quignard. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis : Le liquidateur.

L2405529

SCCV LE CHAPITRE

Société civile en liquidation
Au capital de 1 000 Euros
36 Avenue Franklin Roosevelt
BP 57630
21076 DIJON CEDEX
803 303 072 RCS Dijon

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 25 Novembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Michel RENAULT, Gérant de la SARL MR PROMOTION dont le siège social est 36 Avenue Franklin Roosevelt - BP 57630 - 21076 DIJON CEDEX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 36 Avenue Franklin Roosevelt - BP 57630 - 21076 DIJON CEDEX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis :

L2405757

4R SOLUTIONS

Restructuration - Régénération - Retournement - Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

DESIGN ATTITUDE 25

Société à responsabilité limitée
au capital de 50.000,00 Euros
Siège social :
5 rue du Platane et Rue du Commerce
21800 QUETIGNY
490 221 447 R.C.S. Dijon

Au vu du procès-verbal du 19/11/2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable. 4R SOLUTIONS Setari au capital de 20.000 € dont le siège est 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON, immatriculée 922 261 268 R.C.S. DIJON, prise en la personne de Me Jean-Joachim BISSIEUX, mandataire judiciaire, a été nommée liquidateur amiable avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège du liquidateur. Mention sive faite au R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2405767

Hesiode

Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 3.400,09 Euros
Siège social :
9 Rue Jean-Jacques Rousseau
21000 DIJON
911 470 417 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal en date du 23 novembre 2024, l'assemblée générale extraordinaire a :

- Décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 30 novembre 2024 ;

- Nommé en qualité de liquidateur : Antoine GROSMARE, demeurant 33 rue Grande Rue - 10800 LA VENDUE MIGNOT ;

- Fixé le siège de la liquidation au 9 rue Jean-Jacques Rousseau - 21000 DIJON, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Le liquidateur.

L2405773

SCI CLARO

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE du 05/11/2024 de la SCI «CLARO», capital : 1 000 €, siège : 11 Avenue des Marronniers - 21240 TALANT, 492 353 651 RCS DIJON, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 05/11/2024 et sa mise en liquidation amiable. Liquidatrice : Christine SOULISSE, demeurant 11 Avenue des Marronniers - 21240 TALANT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts. Fin de mandat de la gérante, Christine SOULISSE, à compter du 05/11/2024. Siège de liquidation : 11 Avenue des Marronniers - 21240 TALANT, adresse de correspondance et de notification des actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au GTC de DIJON, en annexe au RCS.

L2405832

CLOTURE

DE LIQUIDATION

FIB 39 INFORMATIQUE

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 3.000 Euros
Siège social :
3 rue de la Rigole
21470 BRAZEY EN PLAINE
Siège de liquidation :
3 rue de la Rigole
21470 BRAZEY EN PLAINE
482 179 066 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 20 août 2024 au 3 rue de la Rigole - 21470 BRAZEY EN PLAINE, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Marcel BALME, demeurant 3 rue de la Rigole - 21470 BRAZEY EN PLAINE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quittance de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31 décembre 2023.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur.

L2404052

MECA SERVICES PRODUCTION

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 16 RUE DE
CHAMPOIRON
21490 SAINT JULIEN
RCS de DIJON n°880 757 521

Avis de liquidation

En date du 29/11/2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. NAVELOT GERARD de son mandat, lui a donné quittance de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 29/11/2024.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

L2405613

DMS

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 14 boulevard du Champ
aux Métiers - 21800 QUETIGNY
RCS de DIJON n°834 582 009

L'assemblée générale extraordinaire du 17/11/2024 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. POTIER Marc de son mandat, lui a donné quittance de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/10/2024.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

POTIER Marc

L2405797

LA CAVEL

SARL en liquidation
au capital de 1.000 Euros
Siège de liquidation :
10 cours du Château
21160 PERRIGNY LES DIJON
891 515 090 R.C.S. Dijon

L'AG réunie le 14/11/2024 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M^{me} Corinne TESSIER, demeurant 10 cours du Château - 21160 PERRIGNY LES DIJON, de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quittance de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au R.C.S. et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : La liquidatrice.

L2405806

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE

MBJ COIFFURE

FUSION

La société MBJ COIFFURE (SARLU ; capital : 10 000 € ; siège 5 rue de la Levée - 21160 COUCHEY ; immat 751 409 491 RCS DIJON) a établi le 15/10/2024 un projet de fusion par ASSP avec la société EXPRESSION COIFFURE, absorbée, (SARLU ; capital : 7 622,45 € ; siège 8T Boulevard Clémenceau - 21000 DIJON ; immat 424 444 891 RCS DIJON). Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 17/10/2024 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 18/11/2024. Selon l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société MBJ COIFFURE étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social de la société EXPRESSION COIFFURE depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'associée unique des sociétés concernées, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la société MBJ COIFFURE, la société EXPRESSION COIFFURE s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée. Le mali de fusion s'élève à 0 euro. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/01/2024, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société depuis le 01/01/2024 jusqu'au 31/07/2024 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société MBJ COIFFURE et considérées comme accomplies par la société MBJ COIFFURE depuis le 01/01/2024.

L2405714

FIRIO LOC

1, allée de la Chénaie
21380 MESSIGNY ET VANTOUX

Par décision du 25/11/2024, la société PORFIRIO, associée unique de la SARL FIRIO LOC, (capital : 1 000 €, siège : 1, allée de la Chénaie, 21380 MESSIGNY ET VANTOUX, 883 711 095 RCS DIJON), a décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Ladite décision a fait l'objet d'une déclaration auprès du GTC de DIJON. Les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication au BODACC. Ces oppositions doivent être présentées devant le TC de DIJON.

L2405791

CLOTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

SARL CHINE

Rue des Bordes - 21570 GRANCEY SUR OURCE, R.C.S. PARIS : 429 817 919. Etablissement secondaire à DIJON : 429 817 919 - 2000 B 872. Activité : Conception, réalisation et fabrication par voie de sous-traitance, diffusion et commercialisation de tout type de document imprimé dans le domaine publicitaire, culturel, en France et à l'étranger.

Clôture pour insuffisance d'actif par jugement du tribunal de commerce de PARIS du : 21/11/2024.

L2405719

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

MISTERMENUISERIE STORES

10 rue Léo Lagrange - 27950 SAINT MARCEL, R.C.S. ROUEN : 832 227 300. Etablissement secondaire à DIJON : 832 227 300 - 2018 B 63. Activité : Achat et vente de tous équipements de confort et de sécurité de locaux et d'entreprise générale de bâtiments tous corps d'état.

Par jugement en date du 12/11/2024 le tribunal de commerce ROUEN prononce l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, fixe la date de cessation des paiements : 08/11/2024, désigne administrateurs judiciaires la SELARL LAJIRE, mission conduite par Me Erwan MERLY et Me Dorian LEGOUT, 15 bd Bertrand - 14000 CAEN et la SELARL FHBX, mission conduite par Me Nathalie LEBOUCHER, 60 avenue Gustave Flaubert - 76000 ROUEN ; avec mission assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, désigne mandataires judiciaires la SCP MANDATEAM prise en la personne de Me Maud ZOLOTARENKO, 9 rue Henry Ducy, BP 981 - 27009 EVREUX CEDEX et Me Béatrice PASQUAL, 10 rue de la poterne - 76000 ROUEN.

Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

L2405744

CREANCES SALARIALES

4R SOLUTIONS

Restructuration - Régénération - Retournement - Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

A2ROO Association

Autres activités de poste et de courrier : Livraison de plats cuisinés, repas et colis non réglementés - 1A Rue Benjamin Guérard 21000 DIJON - SIREN 890 739 535

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du tribunal judiciaire de DIJON le 26/08/2024.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, Liquidateur en date de ce jour

L2405833

PROCEDURE

DE SAUVEGARDE

PEOPLE AND BABY

9 avenue Hoche - 75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT, R.C.S. PARIS : 479 182 750. Etablissement secondaire à DIJON : 479 182 750 - 2018 B 1109. Activité : Crèche.

Le tribunal de commerce de PARIS a prononcé en date du 18/11/2024 l'ouverture d'une procédure de sauvegarde accélérée sous le numéro P202403910 et a désigné juge commissaire : M. Joseph Wehbi, administrateur : SCP d'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET, en la personne de Me Frédéric Abitbol, 38 avenue Hoche - 75008 PARIS, SELARL 2M ET ASSOCIES, en la personne de Me Carole Martinez, 22 rue de l'Arcade - 75008 PARIS, avec les pouvoirs : De surveiller, mandataire judiciaire : SCP BTSG, en la personne de Me Antoine Barti, 15 rue de l'Hôtel de Ville - 92200 NEUILLY SUR SEINE, SELAFA MJA, en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas, 102 rue du Faubourg Saint-Denis - 75479 PARIS CEDEX 10, 18/11/2024.

L2405718

AVIS

ADMINISTRATIF

COMMUNE DE MEURSAULT

Avis d'enquête publique

Enquête publique unique portant sur : Le permis d'aménager de la halle événementielle et des espaces publics attenants, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU, et la modification de l'AVAP (SPR)

L'ouverture de l'enquête publique unique a été prescrite par arrêté municipal n°URB/2024/361 du 29/10/2024.

A cet effet, M. le président du tribunal administratif a désigné M. Jean-Michel MERIAUX en qualité de commissaire enquêteur et M. Daniel COLLARD en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

La commune de MEURSAULT - unique maître d'ouvrage du permis d'aménager et des procédures de planification (PLU et AVAP) - a décidé de mener une évaluation environnementale commune aux 3 dossiers soumis à enquête publique, jointe à ces 3 dossiers. Il est précisé que la halle événementielle fera l'objet d'un permis de construire ultérieur, non inclus dans la présente enquête publique.

L'enquête se déroulera à la Mairie de MEURSAULT du vendredi 22 novembre 2024 à 9h00 au lundi 23 décembre 2024 à 17h00 inclus.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté :

- En mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00), sur support papier et sur un poste informatique ;

- Et sur le site internet de la commune, <https://www.mairie-meursault.fr/>

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur recevra en mairie (au rez-de-chaussée) :

- Vendredi 22 novembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- Samedi 7 décembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- Lundi 23 décembre de 14h00 à 17h00.

Les observations pourront être :
- Consignées sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie ;
- Transmises par courrier au commissaire-enquêteur à la mairie, Place de l'Hôtel de Ville - 21190 MEURSAULT ;
- Transmises par courriel au commissaire-enquêteur à l'adresse contact@mairie-meursault.fr

Cet avis est affiché en mairie, sur les autres panneaux d'affichage de la commune, et sur le site du projet. Il est également publié dans 2 journaux diffusés dans le département, et sur le site internet de la commune.

Le permis d'aménager, les dossiers d'évolution du PLU, et de l'AVAP (SPR), seront éventuellement modifiés pour tenir compte des conclusions de l'enquête.

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sera ensuite approuvé par délibération du conseil municipal.

En cas d'évolution après enquête publique, le dossier de modification de l'AVAP (SPR) fera l'objet d'un nouvel avis de la CLSPR et d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Le dossier de modification de l'AVAP (SPR) éventuellement modifié et éventuellement soumis une nouvelle fois à l'avis de la CLSPR et du Conseil municipal, sera soumis à l'avis de l'ABF et à l'accord du Préfet de Région, avant d'être approuvé par le conseil municipal et annexé au PLU.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire, Denis THOMAS.

L2405373



VILLE DE GENLIS

En exécution de l'ordonnance n° E2400084-21 en date du 24 octobre 2024 de Monsieur le Président du tribunal administratif de DIJON et de l'arrêté du Maire de la ville de GENLIS n° 24/186 du 31 octobre 2024 et au titre des articles L. 153-19 à L. 153-20 et R. 153-8 à R. 153-10 du Code de l'urbanisme, il sera procédé sur le territoire communal, à une enquête publique préalable à l'approbation du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de GENLIS. Sont désignés en qualité de commissaire-enquêteur, Monsieur Michel GENEVES, colonel en retraite, et en qualité de commissaire-enquêteur suppléant Monsieur Gérard POTE, ingénieur en retraite.

Les pièces du dossier d'enquête publique, dans lequel on retrouve le dossier d'évaluation environnementale, les avis des personnes publiques associées, dont celui de l'Autorité environnementale, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront à la disposition du public du mardi 26 novembre 2024 à 9 heures au vendredi 27 décembre 2024 à 17 heures, soit pendant 32 jours consécutifs, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement sur ledit registre ses observations au lieu, aux jours et heures suivants (sauf samedi, jours fériés et fermeture exceptionnelle de l'accueil) : Mairie de GENLIS, 18 avenue Général de Gaulle - 21110 GENLIS, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur support dématérialisé pendant toute la durée de l'enquête publique et à tout moment sur le site internet de la ville de GENLIS (<https://www.genlis.fr/>) dans l'espace PLU/Urbanisme - l'accordéon Plan Local d'Urbanisme (en projet) - les sections Arrêt du Projet PLU et Avis des Personnes Publiques Associées.

Par ailleurs, les observations du public pourront être adressées par écrit en Mairie de GENLIS à l'adresse précitée à l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur, qui les annexera au registre. Par voie dématérialisée en adressant un courriel à l'adresse : urbanisme@mairie-genlis.fr

En outre, les observations seront également reçues par le commissaire-enquêteur qui assurera cinq permanences en Mairie de GENLIS, 18 avenue Général de Gaulle - 21110 GENLIS, Le mardi 26 novembre 2024, de 9 h à 12 h - le mercredi 4 décembre 2024, de 14 h à 17 h - Le samedi 14 décembre 2024, de 9 h à 12 h - Le mercredi 18 décembre 2024, de 15 h à 18 h - le vendredi 27 décembre 2024, de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire-enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenue à disposition du public en version papier à la Mairie de GENLIS pendant un an et en version dématérialisée sur le site internet de la ville de GENLIS (<https://www.genlis.fr/>) dans l'espace PLU/Urbanisme - l'accordéon Plan Local d'Urbanisme (en projet) - la section Enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le projet de révision générale de PLU de GENLIS sera soumis à délibération du Conseil Municipal pour approbation et mise en application.

L2405402

Commune de Pellerey

Déclaration d'utilité publique du captage «Source du Corbeau» situé à Pellerey

La commune de Pellerey informe de la publication de l'arrêté préfectoral n°2024-18 du 15 octobre 2024 portant autorisation d'utiliser les eaux du captage «Source du Corbeau» pour produire et distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine, portant autorisation de traitement de l'eau avant sa mise en distribution et portant déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux souterraines et de l'instauration des périmètres de protection autour du captage «Source du Corbeau» exploité par la commune de Pellerey.

L'arrêté est disponible sur demande auprès de la commune de Pellerey 2 bis rue haute 21440 PELLERIEY commune. pellerey@orange.fr

L2405756

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne



SINOTIV'EAU

Approbation du zonage d'assainissement des eaux usées

Par délibération en date du 12 novembre 2024 n°2024-60, le comité syndical du SINOTIV'EAU a approuvé le zonage d'assainissement des eaux usées du territoire de la commune de GENLIS. Cette délibération est consultable en mairie de GENLIS - elle est également affichée et le restera pendant un mois.

Le zonage d'assainissement approuvé est tenu à la destination du public à la mairie de GENLIS aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'au siège du syndicat sur rendez-vous.

Le Président du SINOTIV'EAU
Patrick MORELIERE.

L2405769

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL



OFFICE NOTARIAL
DIJON CORDELIERS
Notaires associés
4 place des Cordeliers à DIJON

EPOUX ROBERT

Suivant acte reçu par Maître Gilles CHATELOT, Notaire associé membre de la société par actions simplifiée «OFFICE NOTARIAL DIJON CORDELIERS», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à DIJON (Côte-d'Or), 4 place des Cordeliers, CRPCEN 21001, le 7 novembre 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant entre :

Monsieur Frédéric Léon Paul André ROBERT, responsable service après-vente, et Madame Delphine JUVING, assistante familiale, demeurant ensemble à POISEUL-LA-VILLE-ET-LAPERRIERE (21450) 2 rue Grouvotte.

Monsieur est né à REIMS (51100) le 7 janvier 1966.

Madame est née à TONNERRE (89700) le 15 septembre 1967.

Mariés à la mairie de CHESSY-LES-PRES (10130) le 27 août 1994 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion conformément à l'article 1397 du Code Civil.

Le notaire.

L2405831

SUCCESION VACANTE

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} PENAGOS Juliette décédée le 15/02/2023. Réf. 0218135988. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2405779

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. MATHIEU Jean décédé le 02/02/2014. Réf. 0218135983. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2405780

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/10/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. CUTRUPI Giuseppe décédé le 23/10/2021. Réf. 0218135978. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2405781

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. SAHRAOUI Ali décédé le 03/04/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218085446.

L2405782

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 20/04/2022 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} MAFUTA Cristina décédée le 03/10/2021. Réf. 0218136063. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2405783

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} D ATTOMA Corinne décédée le 29/12/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218122425.

L2405784

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

LIQUIDATION JUDICIAIRE

SARL CAPITAL IMMO 21, 7 Rue Champ aux Pierres, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 898 919 022. Activités des marchands de biens immobiliers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 19 Mai 2023, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2405739

SARL AGATHE, 14 Rue Marcel Sembat, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 402 145 585. Blanchisserie-teinturerie de gros. Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 12 Avril 2024 et désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

L2405723

BIZOUARD NATHALIE, 16 rue du Point du Jour, 21110 Soirans, RCS Greffe de Dijon 511 322 687. Coiffure. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.

L2405740

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 19 novembre 2024

SAS FXR, 13 Rue du 19 Mars 1962, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 880 528 765. Gestion de fonds. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

L2405724

SAS ACIERIES DU VAL DE SAONE, 5 Route de Labergement, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 384 113 106. Fabrication d'articles métalliques n.c.a. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

L2405725

SARL GARNIER IMPRIMERIE CONSEIL, 12 Impasse de Reggio, Z.I.Nord, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 430 329 102. Autre imprimerie (labeur). Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

L2405726

SARL FMB, 26 Bis Grand Chemin de Charrey, 21170 Esbarres, RCS Greffe de Dijon 809 953 862. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

L2405727

SARL MAT'ENA, LE VILLAGE ANIMALIER, 30 Rue Beauraing, 21250 Seurre, RCS Greffe de Dijon 922 407 366. Autres services personnels n.c.a. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

L2405728

SARL GAROT, 21 Rue Jean-Baptiste Gambut, Zone Industrielle Beaine Vignoles, 21200 Vignoles, RCS Greffe de Dijon 828 557 447. Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

L2405729

SARL AZ & CO ASSURANCES, 15-17 Avenue de Langres, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 520 862 004. Activités des agents et courtiers d'assurances. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

L2405730

SAS SKB, Route de Dijon, 39 B, 21110 Thorey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 904 998 598. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

L2405731

SAS VELES CONSEIL ET DEVELOPPEMENT, 7B Rue du Chapeau Rouge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 883 203 317. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

L2405732

MALLET Richard, 45 route de Vignolles, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 381 454 297. Commerce de détail de biens d'occasion en magasin. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

L2405733

SARL LES BEAUN-SHOES, 6 Rue du Faubourg Madeleine, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 818 358 251. Commerce de détail de la chaussure. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

L2405734

SARL KDD, 19 Avenue Champollion, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 817 984 776. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

L2405735

Yonne

CONSTITUTION

DE SOCIETE

LES 5CB

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 octobre 2024 il a été constitué une société civile.

DÉNOMINATION SOCIALE : LES 5CB.

FORME : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

OBJET : A titre principal, la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

CAPITAL SOCIAL : 3.000,00 €.

SIÈGE SOCIAL : 10 rue Sainte-Mérence - 89150 DOLLOT.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

APPORTS : Numéraire pour un montant de 3.000,00 €.

GÉRANT : M. Cédric BEAUDOIN et M^{me} Coralie POTHIN épouse BEAUDOIN, demeurant ensemble à CHAUMOT (89500), 9 chemin Etienne Damour.

CESSIONS DE PARTS : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas sauf pour les cessions consenties entre associés lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

L2405717

THE PALE HORSE ART ADVISORY

Aux termes d'un ASSP en date du 24/11/2024, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : THE PALE HORSE ART ADVISORY

Objet social : Transactions et prestations art-décoration

Siège social : 3 faubourg Saint Nicolas, 89460 DEUX RIVIERES

Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AUXERRE

Gérance : Madame NORBERG Charlotte, demeurant 3 rue Visconti, chez B.Michau, 75006 PARIS

Charlotte NORBERG

L2405753

MODIFICATION

DE STATUTS

POINT SECURITE

POINT SECURITE - Société à responsabilité limitée - au capital de 7 622,45 euros - Siège social : 4 Bis Rue Dunand 89000 AUXERRE - 380 090 605 RCS AUXERRE : Le 31/10/2024 transfert du siège au 5 Rue Louis Renault 89000 AUXERRE et modification des statuts.

L2405227

POINT SECURITE

SARL BLANCHARD

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €uros
Siège social : 2 bis rue Philipponne 89550 HERY- Transféré
12 rue du 24 Aout - 89000 AUXERRE
901 010 850 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 9 octobre 2024, l'associée unique a décidé :

- Une augmentation du capital social de 100 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

ANCIENNE MENTION : CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

NOUVELLE MENTION : CAPITAL SOCIAL : 101.000 €.

- De transférer le siège social du 2 Bis rue Philipponne - 89550 HERY au 12 rue du 24 Aout - 89000 AUXERRE à compter du 9 octobre 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2405752

Concept4Steel C4S

SAS au capital de 10.000 €uros
Siège social : 18 rue des Moreaux 89000 AUXERRE
898 903 067 R.C.S Auxerre

Aux termes des décisions du 25/11/2024, l'Associé Unique, à compter du même jour, a transféré le siège social du 18 rue des Moreaux à AUXERRE (89000) au 6 rue de l'Egalité à SAINT JULIEN DU SAULT (89330).

La société sera radiée du RCS d'AUXERRE et immatriculée au RCS de SENS.

L2405828

Concept4Steel C4S

SAS au capital de 10.000 €uros
Siège social : 18 rue des Moreaux 89000 AUXERRE
898 903 067 R.C.S Auxerre

Aux termes des décisions du 25/11/2024, l'Associé Unique, à compter du même jour, a :

- nommé M. Franck SUBRENAT demeurant 6 rue de l'Egalité - 89330 SAINT JULIEN DU SAULT, Président, en remplacement de la Société CONTRIBUTO, démissionnaire,

- modifié la dénomination qui devient : ARGOS,

- supprimé le sigle C4S,

- transféré le siège social du 18 rue des Moreaux à AUXERRE (89000) au 6 rue de l'Egalité à SAINT JULIEN DU SAULT (89330).

- modifié l'objet social qui était : La conception de produits, réalisation en propre ou en sous traitance, et commercialisation de produits en tôle métallique, en tous pays.

et devient :

La société a pour objet en France et dans tous pays :

o L'acquisition par tous moyens et la gestion de toutes participations ou valeurs mobilières, ainsi que l'exercice de tous les droits attachés à ces participations et valeurs mobilières ;

o La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, agricoles, financières, mobilières ou immobilières ;

o Toutes études, conseils, services, représentations, aides, prestations aux sociétés et entreprises ;

o La création, l'acquisition, la fourniture, la location, la gestion ou l'exploitation de tous biens ou valeurs.

Les statuts ont été modifiés corrélativement.

La société sera radiée du RCS d'AUXERRE et immatriculée au RCS de SENS.

L2405829

CLOTURE

DE LIQUIDATION

CLOTURE

ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

VERSION PAPIER + NUMÉRIQUE
120€



NOTRE OFFRE D'ABONNEMENT

Je m'abonne pour **1 an au prix de 120 €**

Règlement par chèque ou virement

Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet : <https://journal-du-palais.fr>

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.



Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À : Journal du Palais - Service abonnement - 2B Avenue de Marbotte – 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 – abonnement.jdp@legalnet.org- www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.



Europe

France. Les élus français ont suivi la proposition du gouvernement Barnier. La France entend ainsi peser sur les négociations à Bruxelles, alors qu'une majorité de pays membres est favorable au traité.

Les parlementaires français rejettent le traité Union-Mercosur

Annie Genevard souhaitait « un accord transparent contre la signature de ce traité tel que la Commission l'envisage » [qui] « aurait une grande force politique », à la tribune de l'Assemblée nationale le mardi 26 novembre. Et la ministre française de l'Agriculture a été entendue : par 484 voix pour et 70 contre, les députés français ont suivi la déclaration du gouvernement et refusent la signature en l'état du traité de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Bolivie, Paraguay, Uruguay). Un traité dont le secteur agricole français a tout à craindre, puisqu'il prévoit des importations massives de viande, de volaille, de sucre... produites selon les normes sanitaires et environnementales propres au périmètre du Mercosur (et notamment l'utilisation de molécules phytosanitaires et de traitements animaux interdits en Europe) qui provoqueraient une importante distorsion de concurrence vis-à-vis des produits européens.

MOLÉCULES CANCÉRIGÈNES

Dans sa déclaration devant les députés, la ministre a ainsi rappelé que si « en soixante-sept ans d'existence notre Union a su bâtir un cadre normatif étoffé, robuste, qui encadre avec rigueur les modes de production agricole et fait de nos paysans les garants de notre sécurité sanitaire, les multiples audits qu'elle a menés depuis 2017 en Argentine, au Brésil et en Uruguay ont mis en évidence des failles parfois qualifiées de systémiques dans leurs dispositifs d'inspection et de contrôle. Un audit l'a encore rappelé récemment pour la viande bovine », ajoutant : « Comment justifier l'ouverture de notre marché



Ci-dessus : Le vote à l'Assemblée nationale. Crédit : Assemblée nationale.
Ci-dessous : Résultats du scrutin public au Sénat. Crédit : Capture d'écran Senat.fr.

à l'importation de 180.000 tonnes de sucre, lorsqu'on sait que jusqu'à 145 pesticides, dont l'utilisation est interdite aux producteurs européens, peuvent être librement utilisés dans les exploitations du Mercosur ? Ce constat est d'autant plus frappant quand on sait que les limites maximales de résidus phytosanitaires autorisés en Europe sont jusqu'à six fois plus élevées dans certains pays du Mercosur. De même, comment justifier l'ouverture de notre marché à l'importation de 180.000 tonnes de volaille, lorsqu'on sait que des antibiotiques sont utilisés en élevage comme vecteur de croissance dans certains pays du Mercosur - ce qui est interdit en Europe - et que des molécules classées cancérigènes, mutagènes et toxiques, interdites chez nous, peuvent parfois y être utilisées en agriculture biologique ? »

CLAUSES MIROIRS

Mercredi 27 novembre, c'était au tour du Sénat de s'exprimer sur la même ques-

tion. S'il a souligné l'injustice du traité en l'état concernant les filières de la viande bovine ou la volaille, le sénateur de la Côte-d'Or François Patriat a néanmoins fait remarquer combien l'ouverture de nouveaux marchés offrirait de réelles opportunités de développement pour, notamment, le secteur viticole, actuellement taxé à 27% vers l'Amérique du Sud, et qui se prépare à la hausse des tarifs douaniers pour l'entrée des vins en Chine et aux USA. Il a donc appelé à « continuer à négocier pour inscrire dans le texte nos critères sanitaires et environnementaux, ainsi que des clauses miroirs indispensables », pour une réelle équité des normes appliquées aux productions. Par 338 pour sur 339 votes exprimés, le Sénat a lui aussi approuvé la déclaration du gouvernement refusant la signature du traité de libre-échange Union européenne-Mercosur.

COLÈRE PAYSANNE

Ces votes, symboliques, ont néanmoins pour visée de peser sur les négociations à Bruxelles où pourrait enfin aboutir ce traité de libre-échange dont les fondements politiques ont été posés en... 1999. Une majorité de pays membres y est favorable, tout comme la présidence de la Commission, Ursula Von der Leyen. Mais en France, où la situation politique est déjà très tendue du fait de la menace d'une motion de censure pesant sur l'équipe de Michel Barnier,

la mobilisation des agriculteurs de la FDSEA, des JA et de la Coordination rurale - un mouvement né en 1991 pour s'opposer aux positions de la FNSEA sur la réforme de la PAC - a encore aiguïé l'urgence du gouvernement à s'emparer de la question. Il serait politiquement suicidaire de faiblir en ce moment, d'autant que les feux de la colère paysanne n'est pas près de s'éteindre, les patrons des syndicats agricoles l'ont dit et répété. Ces derniers ont d'ailleurs un intérêt tout spécifique à apparaître comme les leaders de la fronde anti-Mercosur : en janvier 2025 en effet, auront lieu les élections professionnelles au sein des chambres d'agriculture...

Les agendas et les intérêts sont donc variés, mais convergent sur un point : ne rien céder sur les conditions de la signature du traité ou, à tout le moins, ne pas apparaître comme les dupes apathiques d'un jeu qui semble joué d'avance. Car si la Pologne, l'Autriche, les Pays-Bas ont publiquement fait savoir leur opposition au texte du traité, les « pour » sont bien plus nombreux avec en tête de file l'Allemagne, dont le modèle économique reposant en grande partie sur l'importation à bas prix d'hydrocarbures russes se révèle moribond et qui compte bien se refaire notamment en ouvrant à son secteur automobile un marché de plusieurs millions de consommateurs.

Emmanuelle de Jesus

Budget 2025

LE BUDGET DE L'UNION APPROUVÉ PAR LE CONSEIL EUROPÉEN. Le Conseil a approuvé le 16 novembre 2024 le projet commun relatif au budget général de l'Union européenne pour 2025 dans le cadre des négociations menées avec le Parlement européen. Le montant total des engagements - promesses juridiquement contraignantes de dépenses dans des activités qui sont mises en œuvre sur plusieurs exercices - est fixé à 192.768,6 M€ et le montant total des paiements - dépenses qui découlent de l'exécution des engagements inscrits au budget de l'UE de l'exercice en cours ou des exercices antérieurs - à 149.615,7 M€, hors crédits prévus pour les instruments spéciaux en dehors du cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027.

LE PARLEMENT ATTENDU À SON TOUR

Cette année, un montant de 800,5 M€ a été laissé disponible sous les plafonds de dépenses du CFP en vigueur, afin de permettre à l'Union européenne de répondre à des besoins imprévus. « Je me réjouis que nous ayons approuvé le budget de l'UE pour 2025. Le budget de l'année prochaine nous permettra de nous concentrer sur les domaines prioritaires de l'UE, tout en garantissant une approche prudente et réaliste des dépenses de l'argent des contribuables. Nous avons conservé une marge financière suffisante pour faire face à des circonstances imprévues, compte tenu du contexte économique et géopolitique actuel », a déclaré Péter Banai, secrétaire d'État hongrois et négociateur en chef du Conseil pour le budget 2025 de l'Union européenne. Le budget de l'Union européenne pour 2025 s'élève au total à 199.438,4 M€ en engagements et à 155.209,3 M€ en paiements, si l'on tient compte des crédits prévus pour les instruments spéciaux en dehors du CFP.

L'adoption de ce budget sera déclarée par le Parlement européen dès que ce dernier aura lui aussi approuvé le projet commun. Le Parlement européen et le Conseil disposent tous deux de 14 jours pour approuver formellement l'accord intervenu le 16 novembre.

Source : Conseil européen



en bref





Tous ensemble nous avons
le pouvoir de changer des vies !

Le Petit Prince® © Succession Antoine de Saint-Exupéry - 2024



Le Sac à Sapin finance à hauteur de 2€
les missions humanitaires de Handicap International.

- > APPAREILLAGE
- > DÉMINAGE
- > PROTHÈSE
- > RÉÉDUCATION
- > INCLUSION
- > INTERVENTION D'URGENCE

Le Petit Prince®



Retrouvez nos produits
et de nombreuses idées cadeaux sur :
boutique.handicap-international.fr

Un hiver en France

Lyon : une édition anniversaire pour la Fête des lumières

Depuis 25 ans, les rues de Lyon s'éclairent et s'animent quatre jours autour du 8 décembre au gré des œuvres lumineuses disséminées dans la ville à l'occasion de la Fête des lumières. Pour cette édition anniversaire, plusieurs créations « souvenirs » sont proposées, l'occasion de plonger aux sources de l'inspiration des artistes.



Il ne les compte plus. Littéralement. Quand Jérôme Donna se

remémore le nombre d'œuvres qu'il a créées pour la Fête des lumières, c'est le trou noir. « Une vingtaine ? Je ne sais plus, j'ai pu en faire deux voire trois sur certaines éditions ! » En 2024, l'artiste célèbre sa 20^e participation à un événement qui, lui, souffle ses 25 bougies, pour autant d'années de déambulations urbaines nocturnes, à la découverte des places et bâtiments emblématiques de la ville, sublimés par des œuvres lumineuses conçues par des artistes locaux et internationaux.

Depuis deux décennies, Jérôme Donna s'imprègne de la lumière de Lyon, de son architecture, et met en résonance les deux, avec la volonté de valoriser l'existant.

Jérôme Donna s'imprègne de la lumière de Lyon, de son architecture, et met en résonance les deux, avec la volonté de valoriser l'existant.

Certaines de ses œuvres-lumières sont restées dans les mémoires comme la flamme incandescente au théâtre antique en 2016, les bulles d'eau et leurs geysers au parc de la Tête d'or en 2023 ou encore l'œuvre hommage aux victimes du Bataclan en 2015, place de la République.

Alors, rien de plus naturel que de le retrouver à l'affiche de l'édition 2024. Sa création, Laniakea, déjà vue en 2014 sur la place Antonin-Poncet, revient pour cet anniversaire en tant qu'œuvre souvenir.

Laniakea, c'est aussi le titre de la Une du magazine Nature, dont la couverture est affichée dans le bureau de Jérôme Donna, à la direction de l'éclairage urbain dans le 9^e arrondissement de Lyon. Il y a dix ans, cette expression hawaïenne signifiant « horizon céleste immense » était donnée à la découverte scientifique d'Hélène Courtois, astrophysicienne lyonnaise, qui venait de cartographier le superamas de galaxies dans lequel se situe la Voie lactée. Il n'en fallait pas moins pour que Jérôme Donna, inspiré par le cosmos pour sa créa-



SIMON MILLERET-GODET



M. DJAOUI



M. DJAOUI

tion 2014, ne la contacte.

Naît de ce mariage presque incongru entre l'onirique et le cartésien, une œuvre iconique de la Fête des lumières : des centaines de sphères lumineuses disséminées sur la place, telles des étoiles à différentes distances, un mapping sur les bâtiments, interprétant graphiquement et artistiquement les découvertes d'Hélène Courtois. Une immersion totale dans l'espace, facilitée par la « mise à disposition de clichés de l'espace pris par les télescopes du monde entier » par celle qui deviendra la marraine de l'œuvre.

LANIAKEA, COMME UNE ÉVIDENCE

Pour le retour de Laniakea en 2024, Jérôme Donna reprendra les codes de la première création, mais glissera « quelques surprises » dans la scénographie. Et, puisque les données scientifiques continuent d'avancer, l'œuvre sera comme « mise à jour », pour coller au plus près de la recherche. « Il y aura de nouvelles images, encore peu ou pas connues, prises par des télescopes installés dans l'espace à bord des satellites », livre-t-il. Le jeu de lumière entre les étoiles – fabriquées, il y a dix

ans, à partir de boules de Noël – et le mapping sera aussi réinterprété, pour toujours plus de poésie, tout en conservant la durée initiale du projet : sept minutes.

Il faut dire que Jérôme Donna n'est pas du genre à reproduire deux fois la même œuvre. « Je ne me satisfais pas de quelque chose que j'ai déjà vu », lance-t-il. Constamment à la

recherche de nouveauté, celui qui aimerait plus de temps pour nourrir ses inspirations doit aussi son exigence à celle des Lyonnais. « Après 25 ans, ils ont développé un œil critique, avec une culture de la lumière et un regard de plus en plus exigeant. Ils sont capables de comparer une œuvre à une autre sur un même site. » Alors : les Lyonnais (et les autres)

valideront-ils cette Laniakea nouvelle version ?

PAR FLORA CHADUC, TOUT LYON POUR RÉSOHEBDOÉCO, ASSOCIATION REGROUPANT 27 TITRES DE PRESSE HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE RÉGIONALES EN FRANCE.
reso-hebdo-eco.com

Informations pratiques

La Fête des lumières à Lyon se déroule du jeudi 5 au dimanche 8 décembre 2024 : de 19h à 23h les trois premiers jours, et de 18h à 22h le dimanche. Pour ses 25 ans, l'événement propose une trentaine d'œuvres lumineuses, principalement en Presqu'île de Lyon ainsi qu'au parc de la Tête d'or. Six œuvres-souvenirs, déjà vues lors de précédentes éditions, célèbrent cet anniversaire. Pour s'y rendre, plusieurs solutions. D'abord, le train : la région Auvergne-Rhône-Alpes affrète des trains et cars supplémentaires en fin de soirée sur certaines lignes, au départ de Lyon (Bourgoin-Grenoble, Valence, Bellegarde-Genève, Roanne-Clermont, Saint-Etienne-Firminy, Mâcon, Ambérieu-Bourg-en-Bresse, Chambéry-Annecy). Des tarifs spéciaux seront appliqués sur les TER au départ de toutes les gares de la région (ainsi que de Mâcon et Genève Cornavin via Belle-

garde) avec une réduction de 50% sur le billet aller et/ou retour à destination des gares de Lyon, du 5 au 8 décembre 2024. Pour les visiteurs se déplaçant en voiture, il est conseillé de se garer dans l'un des 23 parcs-relais en périphérie de Lyon pour ensuite rejoindre la ville par les transports en commun. Le réseau TCL (métro, tramway, bus) sera renforcé durant les quatre soirées. Si certaines stations proches des œuvres peuvent se trouver saturées aux pics d'affluence, les transports en commun restent le meilleur moyen pour se rendre dans le centre-ville. Un tarif spécial à 3,60 euros sera mis en place pour des trajets illimités dès 16h les jeudi 5, vendredi 6 et samedi 7 décembre. L'ensemble du réseau sera gratuit le dimanche 8 décembre à partir de 16h. In fine, il faudra surtout mettre de bonnes chaussures pour parcourir à pied la ville !

OUTIL DE RÉFÉRENCE INCONTOURNABLE DES DÉCIDEURS LOCAUX ET RÉGIONAUX



Vous souhaitez **commander des exemplaires** du hors-série
LA CÔTE-D'OR **EN CHIFFRES** 2024 :

Je souhaite recevoir exemplaire(s) du Hors-Série LA CÔTE-D'OR **EN CHIFFRES** au tarif de 12,00 € Soit 12,00 € x =

Société : M. Mme Mlle Nom :

Adresse : Code Postal, Ville :

Signature :

BON DE COMMANDE À RETOURNER AU JOURNAL DU PALAIS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Service Abonnement : 2B, Avenue de Marbotte, 21000 DIJON - Tél. 03 80 68 25 55 - abonnement.jdp@legalnet.org

Essai. Les versions 100% électriques des SUV Peugeot sont désormais disponibles avec une batterie « grande autonomie » promettant jusqu'à 700km sans passer par la case recharge.

E-3008-5008 Long Range : aller plus loin

Lorsqu'on parle « voiture électrique », les mêmes questions reviennent en boucle : les tarifs, les facilités de recharge (notamment le temps pour faire le plein d'énergie) et l'autonomie. Des interrogations qui expriment des incertitudes, des doutes, voire des méfiances. Cela rappelle que l'avenir de la mobilité électrique est loin d'être écrit et que les discours officiels sont considérés avec circonspection.

Et pourtant que de progrès technologiques accomplis par les constructeurs en matière d'autonomie en particulier. En quelques années, on est passé du simple au double ou peu s'en faut. Du moins pour les modèles de milieu et haut de gamme avec des batteries de plus en plus puissantes, réservées à des voitures au prix de vente musclé, se situant tout près - voire au-delà - du seuil maximum permettant de bénéficier d'un bonus, devenu peau de chagrin. Les 700km d'autonomie conventionnelle en cycle mixte ne sont plus un fantasme mais (presque) une réalité. À une nuance de taille près : sur de grands parcours autoroutiers gros consommateurs d'énergie par exemple, il faut oublier la promesse de normes d'homologation optimistes et plutôt estimer raisonnable d'accomplir autour de 400-450 km sans passer par la borne de recharge... Cela n'interdit plus les longs trajets mais impose cependant des arrêts réguliers relativement longs, une grosse trentaine de minutes dans le meilleur des cas. CQFD.

Avec les E-3008 et E-5008, la variante sept places du SUV star de la marque, en versions « Long Range », Peugeot confirme l'augmentation significative de l'autonomie de ses voitures, équipées de batteries « made in France » comme le met opportunément en avant le constructeur. Elles proviennent de la toute nouvelle « giga factory » ACC implantée à Douvrin, un site historique de Peugeot, dédié depuis 1969 à la fabrication des moteurs thermiques du groupe, dont la fin de l'activité, programmée fin 2025, sera plus ou moins compensée par l'assemblage des batteries.

JUSQU'À HUIT ANS DE GARANTIE

Cette « grosse » batterie de 96,9 kWh utile est réservée à la motorisation 230ch des E-3008



et E-5008, l'ensemble le plus puissant de la gamme. Selon les chiffres d'homologation, cela autorise jusqu'à 700km en cycle mixte sans avoir à se brancher pour la E-3008 et 667 km pour la E-5008. Une progression de l'ordre de 170km si on prend en considération les valeurs affichées par les motorisations 210ch.

Le bond en avant est important, permettant au duo de se hisser au meilleur niveau de la catégorie, voire même de l'ensemble du marché à quelques rares exceptions près. Peugeot promet un Paris-Nice avec seulement deux arrêts contre trois pour la quasi totalité de la concurrence.

Autre progrès mis en avant

par le constructeur : un temps de recharge réduit. Acceptant une puissance jusqu'à 160 kW sur un super chargeur, cette batterie réclame seulement 27 minutes pour passer de 20% à 80% d'autonomie ou seulement 10 minutes pour récupérer 150km de marge.

Cette nouvelle batterie, plus épaisse de seulement

15 mm, prend place dans le plancher de la plate-forme STLA Medium, réservée aux modèles électriques du groupe sans amputer l'habitabilité ou le volume du coffre, identique à celui des autres motorisations électrifiées. Appréciable pour des véhicules à vocation familiale.

Les E-3008 et E-5008 « Long

Range » bénéficient du programme Peugeot « allure Care » qui garantit l'ensemble de la voiture - moteur électrique, chargeur, transmission et les principaux composants électriques et mécaniques - jusqu'à huit ans ou 160.000km. De quoi rassurer.

Dominique Marée

Voiture de l'année. Parmi les sept prétendantes au titre, deux duos français : les Citroën C3 et ëC3 et les Renault 5 E-Tech et Alpine A290. Sans oublier la Dacia Duster, la plus française des roumaines.

Deux françaises en finale

Car of the year ou COTY : depuis soixante ans, le titre de « voiture de l'année » est recherché par les constructeurs automobiles. Peut-être parce qu'il est décerné par un jury de 60 journalistes spécialisés représentant 23 pays européens. Un gage d'indépendance. Au point qu'à une époque, certaines marques « fabriquaient » quasiment à l'unité les modèles destinés à passer entre

les mains des essayeurs. Une supercherie démasquée dont il faut espérer qu'elle n'a plus cours...

Parmi les sept finalistes, issues d'une liste initiale de 42 modèles, on compte trois voitures 100% électriques : les Hyundai Inster, KIA EV3 et R5 E-Tech-Alpine A290. Les Alfa Junior, Citroën C3-ë C3, Cupra Terramar et Dacia Duster, les quatre autres sélectionnées, proposent toutes un choix entre plusieurs types de motorisations : thermique, hybride, hybride rechargeable ou exclusivement électrique. Une variété qui peut peser dans la balance. Idem pour le type de carrosserie avec seulement deux berlines, les deux françaises, et cinq SUV-crossover.

Le double duo français a de sérieux atouts à mettre en avant. La R5 E-Tech et sa variante sportive Alpine A290 proposent un ensemble de qualités dynamiques et un design réussi. Mais le handicap de postuler à la succession d'une autre Renault, le Scénic E-Tech couronné l'an dernier. Une seule fois en 60 ans, deux modèles

d'une même marque, Fiat (en 1995 et 1996), l'ont emporté consécutivement.

L'autre binôme tricolore, Citroën C3-ë C3 peut s'imposer grâce à un physique avenant, un rapport prix-prestation pertinent et l'étendue de ses motorisations : thermique, essence mild-hybrid et 100% électrique. Depuis 1990 et la CX, une Citroën n'a plus jamais été élue « voiture de l'année ». Et si c'était le moment ?

Jusqu'à présent, le jury a souvent privilégié les avancées technologiques pour accorder ses suffrages. Et si la vraie nouveauté était ailleurs ? Consacrer par exemple, une marque et un modèle ayant révolutionné le marché international par une approche pragmatique et répondant à une demande réelle des clients. On parle évidemment de Dacia et du Duster. Le jury aura-t-il cette audace ? Réponse le 10 janvier prochain en ouverture du Salon de Bruxelles.

D.M.



Jean-Philippe Rousseau. Il dirige la fédération régionale Bourgogne Franche-Comté des coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma). Attiré par l'élevage, il n'a jamais voulu devenir exploitant, depuis ses bureaux de Mâcon, il préfère conseiller ces professionnels au quotidien.

Un homme de coopération



L'histoire de Jean-Philippe Rousseau commence dans l'Indre mais elle se poursuit rapidement en Bourgogne quand il intègre l'école nationale d'ingénieurs des travaux agricoles, l'Enita, à Dijon. « Je voulais travailler avec des animaux, la nature, l'environnement. Je n'ai jamais eu l'ambition de m'installer, notamment car mes parents n'étaient pas de ce milieu. L'idée de conseiller les agriculteurs s'est vite imposée d'autant que je n'avais pas les aptitudes pour faire du commerce d'engins agricoles », sourit le responsable de 61 ans. Dans le conseil, Jean-Philippe Rousseau se plaît à apporter un service dans un secteur d'activité très concret, celui de l'agriculture. « J'aime aussi la dimension relationnelle et le conseil objectif que j'apporte puisque je n'ai rien à vendre. » Après trois ans d'études, son diplôme en poche, il rejoint la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. Il y occupe la fonction de conseiller agricole sur le territoire d'Autun pendant trois ans et demi. Il change ensuite de poste pour se spécialiser en tant que conseiller fourrage et Cuma, les coopératives d'utilisation de matériel agricole. « À l'époque, dans les années 90, il y avait une nouvelle technique, celle de l'enrubannage donc les agriculteurs avaient besoin de conseils sur le sujet. »

En 1993, après sept ans passés à la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, il change à nouveau de poste pour être cette fois mis au service de la fédération des Cuma. En 2012, les fédérations départementales se regroupent et changent l'organisation au sein des Cuma. Son poste bascule alors assez naturellement dans ce nouveau modèle et Jean-Philippe Rousseau devient directeur de la fédération des Cuma de Bourgogne. À la fusion des régions, les deux Cuma n'en forment plus qu'une dont il prend la direction. « Environ une exploitation sur deux de la région fait partie d'une Cuma. Cela représente 15.000 exploitations agricoles au sein de 760 Cuma dans sept départements. Historiquement, celles du Territoire de Belfort ne se fédèrent pas », explique-t-il derrière ses grandes lunettes bicolores. La fédération compte 22 salariés répartis dans chaque département et même si son siège est à Bretenières en Côte-d'Or, le directeur opère depuis Mâcon.

TOUT À Y GAGNER

En tant que représentant des Cuma, il ne tarit pas d'arguments en faveur de la coopérative. « Le premier intérêt est



Jean-Philippe Rousseau, directeur de la fédération régionale des Cuma, apporte ses conseils pour aider les coopératives de matériel agricole à opérer leur transition. Crédit : JDP.

économique car l'achat d'un matériel coïncide avec des charges fixes d'amortissement donc plus les agriculteurs sont nombreux, plus ils répartissent la charge. » Les céréaliers peuvent ainsi se partager le coût d'une moissonneuse-batteuse, jusqu'à 350.000 € pour les plus imposantes, d'un tracteur de 150 chevaux avoisinant les 100.000 € ou encore des nombreux et indispensables équipements pour travailler la terre comme un semoir à 35.000 €,

« Il y a une notion d'engagement dans la Cuma. »

un pulvérisateur à 70.000 € ... Mais le principe de la Cuma s'adresse à tous les types d'agricultures et ainsi aux viticulteurs ou encore aux éleveurs qui peuvent acquérir à plusieurs du matériel d'épandage de fumier, pour environ 80.000 €. Quatre exploitations doivent au minimum se réunir pour former une coopérative. « Il y a une notion d'engagement dans la Cuma, en raison du coût du matériel, cela peut aller de 5 à 15 ans en moyenne. Toutefois, tous les membres ne sont pas obligés de porter la charge de chaque matériel, ils choisissent en fonction de leurs usages et besoins. » Les membres se mettent d'accord sur

les investissements à réaliser tandis que le règlement intérieur définit les modalités pratiques, aussi bien pour l'organisation des utilisations qu'en cas de panne. Jean-Philippe Rousseau énumère d'autres intérêts à rejoindre une Cuma. « La coopérative crée du lien entre les agriculteurs, ils échangent sur les pratiques et rompent leur isolement. C'est aussi une façon d'acheter du matériel plus innovant et plus performant. Enfin, un jeune agriculteur qui s'installe réduit son investissement initial. »

DE COÛTEUSES TRANSITIONS

Les agriculteurs doivent relever de nombreux défis et certains d'entre eux passent par les Cuma à commencer par celui des coûts. « L'augmentation des prix du matériel les poussent à professionnaliser les Cuma pour maintenir des coûts supportables par les exploitations. » Ces hausses varient selon les engins agricoles mais ont pu atteindre plus de 25 % au cours des trois dernières années pour les plus conséquentes. « Ils doivent également affronter les transitions, notamment celles des pratiques. » Sans oublier les énergies vertes : Jean-Philippe Rousseau fait, par exemple, référence au désherbage mécanique pour réduire le recours aux produits phytosanitaires. Toutefois, ces changements impliquent une charge supplémentaire de travail

pour des agriculteurs aux journées déjà longues. « Avec un pulvérisateur pour produits phytosanitaires, un agriculteur travaille 15 hectares à l'heure. Avec une herse étrille, le désherbage mécanique le plus rapide correspond à 9 hectares à l'heure. Dans les deux cas, cela implique également d'avoir des conditions météo favorables pour aller dans le champ et elles sont plus exigeantes pour le désherbage mécanique. »

L'agriculture ne fait pas exception quand il s'agit de renouveler les générations et de trouver les professionnels de demain. Pour le souriant directeur

de la fédération régionale des Cuma, les causes sont multiples : le départ en retraite des babyboomers auquel se confronte tous les secteurs d'activité, un métier pas assez attractif et exigeant, des investissements lourds pour des produits pas assez valorisés... « Il y a aussi un certain agribashing avec un manque de reconnaissance de la société qui, pendant la Covid, portait aux nues le fait de se fournir dans les fermes locales. Ils voient aussi leur liberté de travailler entravée par l'excès d'administratif. »

RECHERCHE AGRICULTEURS POUR NOURRIR L'AVENIR

En réponse, cet observateur du monde agricole, musicien à ses heures, fait allusion à l'alternative trouvée par des agriculteurs disposant de surfaces plus modestes et se consacrant à la transformation et la commercialisation directe de leur production. Applicable aux éleveurs, maraîchers ou même viticulteurs, l'option reste plus complexe à mettre en œuvre pour les céréaliers, à moins que... « On trouve des paysans-boulangers ou des exemples de proximité comme pour la moutarde avec la contractualisation autour d'une filière. Mais ce n'est pas faisable à l'échelle de toutes les cultures du pays. »

NADÈGE HUBERT



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

